



à l'écoute

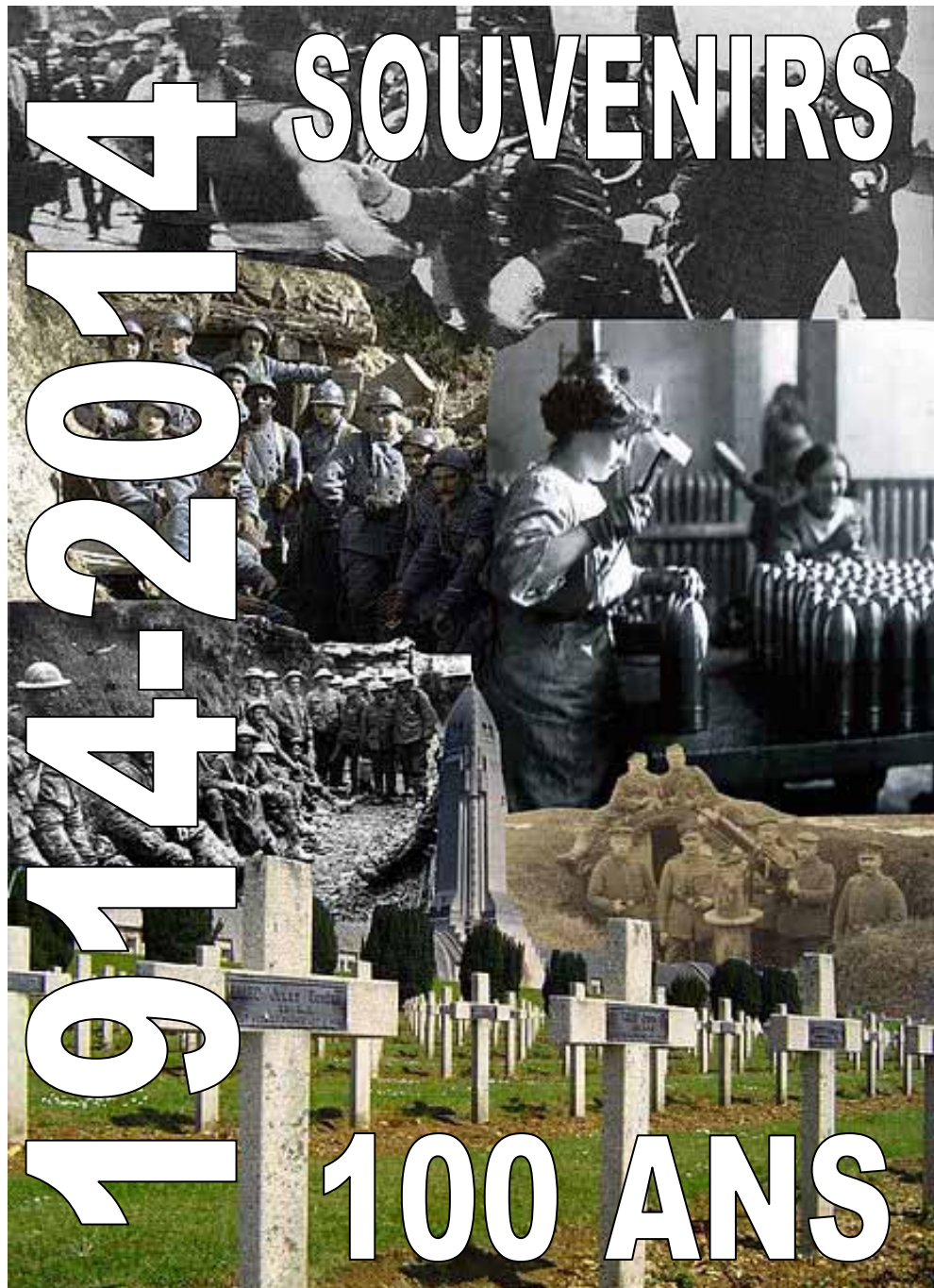
# *Cercle Généalogique Cestadais*

REVUE

ISSN 12703192



**CESTAS**  
Gironde



Siège social : 2, chemin Dous Hilats 33610 CESTAS  
Tél. : 06 98 84 12 25  
Mail : [cgcestras@gmail.com](mailto:cgcestras@gmail.com)  
Web : <http://cgcestras.fr>

**N° 39**

Octobre 2014

# Cercle Généalogique Cestadais

Siège social : 2, chemin Dous Hilats 33610 CESTAS

Tél. : 06 98 84 12 25

Mail : [cgceastas@gmail.com](mailto:cgceastas@gmail.com)

Web : <http://cgceastas.fr>

N° ISSN 12703192

N° SIREN 425286929 00012

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente :	Mireille DELETAGE
Présidente d'honneur :	Marie-Josée BATS
Secrétaire :	Françoise MARLIER
Trésorière :	Marie-José CABANNE
Membre :	Michelle CIFRE
Membre :	Pascale CALMEL-BAQUERIN

## Ateliers :

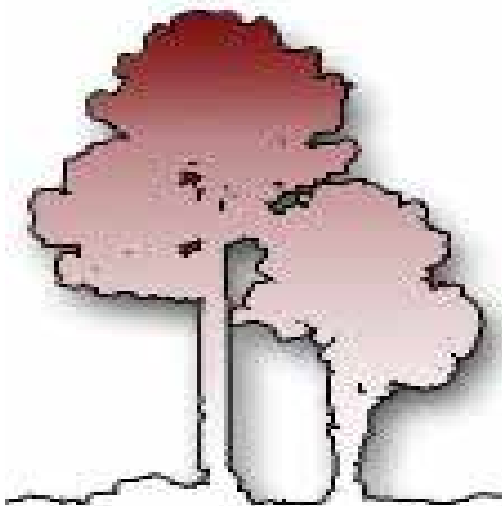
le premier vendredi du mois 20 h 30  
et le troisième samedi du mois 14 h 00  
au Centre Culturel place du Souvenir Cestas bourg 1er étage

Nous effectuons des relevés de naissance, mariage et décès.

Nous demandons des volontaires

## COTISATION

Membre : 28 € - Couple : 31 €



## *Le mot de la présidente*

### *Sommaire*

Sommaire	P 03
Le mot de la présidente	P 03
Poèmes	P 04
La rentrée du CGC	P 05
Brive Genco 2014	P 06
Journées de la généalogie à Niort	P 07
Déclaration de guerre 1914-1918	P 08
Décret de mobilisation	P 08
Affiche Ordre de Mobilisation	P 09
Chronologie du conflit	P 10
Correspondance avant le conflit	P 11
A mon Grand-Père	P 12
Les Portugais dans la grande guerre	P 17
Le rôle des femmes dans la grande guerre	P 19
Plus jamais ça !	P 21
Les fusillés pour l'exemple	P 23
Le livre d'or des Morts pour la France de la Première Guerre	P 24
Deux frères dans la tourmente	P 25
Eugène, Jean FOURNIER	P 27
Lettre d'un poilu à sa famille	P 29
Août 1914	P 32
Les registres d'état civil des régiments de la guerre de 14-18 aux Archives nationales	P 33
Il fallait être à la hauteur	P 35

Jusque dans le plus petit village de France, le 2 août 1914, le tocsin sonne et l'ordre de Mobilisation Générale est placardé.

Tous les hommes de 20 à 48 ans se dirigent vers les gares pour rejoindre leurs régiments indiqués dans le fascicule de mobilisation remis à chaque appelé.

Ils sont partis, sourire aux lèvres, « la fleur au fusil »... Ils partaient sauver la France, en quelques jours la guerre allait être terminée. Ils allaient revenir très vite pour terminer les moissons, les vendanges et préparer les terres avant l'hiver.

Hélas, nous savons ce qui en a résulté. Quatre années de combats, quatre longues années où dans les tranchées ils ont côtoyé la vermine, les rats, la pluie, le froid, la chaleur, où, la faim et la peur au ventre, ils ont du affronter l'ennemi pour sauver leur vie, leurs enfants, leurs familles, leur patrie.

Combien ont perdu la vie ? Combien sont revenus estropiés, amputés, blessés ?

Les blessures morales sont souvent plus terribles que les blessures corporelles. Tous ceux qui sont revenus ont été détruits à jamais. Nombreux sont ceux qui ont perdu la raison.

Pendant que leurs hommes se livraient au combat, il ne faut pas oublier que les femmes les ont remplacés, dans la mesure de leurs moyens, avec l'aide de leurs enfants ou des hommes, trop âgés pour combattre, qui étaient restés dans leurs villages. Dans les campagnes, moissons, vendanges, labours, semailles... pendant quatre années elles ont subvenu aux besoins de leurs familles et produit les denrées de première nécessité pour la nation. Dans les villes, elles ont remplacés les hommes dans les usines, les ateliers, les transports...

Pour ne pas oublier tous ceux qui se sont sacrifiés pour notre liberté, pour que nous soyons ce que nous sommes aujourd'hui, notre devoir était de célébrer ce centenaire. Ce devoir de mémoire nous le leur devons afin que nos enfants et petits-enfants n'oublient jamais ce que veulent dire PAIX et LIBERTE.

*Mireille DELETAGE*

# Poèmes

## J'ai un rendez-vous avec la Mort

J'ai un rendez-vous avec la Mort  
Sur quelque barricade âprement disputée,  
Quand le printemps revient avec son ombre  
frémissante  
Et quand l'air est rempli des fleurs du pommier.

J'ai un rendez-vous avec la Mort  
Quand le printemps ramène les beaux jours  
bleus.

Il se peut qu'elle prenne ma main  
Et me conduise dans son pays ténébreux  
Et ferme mes yeux et éteigne mon souffle.  
Il se peut qu'elle passe encore sans m'atteindre.

J'ai un rendez-vous avec la Mort  
Sur quelque pente d'une colline battue par les  
balles  
Quand le printemps reparaît cette année  
Et qu'apparaissent les premières fleurs des  
prairies.

Dieu sait qu'il vaudrait mieux être au profond  
Des oreillers de soie et de duvet parfumé  
Où l'Amour palpite dans le plus délicieux  
sommeil,  
Pouls contre pouls et souffle contre souffle,  
Où les réveils apaisés sont doux.

Mais j'ai un rendez-vous avec la Mort  
A minuit, dans quelque ville en flammes,  
Quand le printemps d'un pas léger revient vers  
le nord cette année  
Et je suis fidèle à ma parole:  
Je ne manquerai pas à ce rendez-vous-là.

### Alan Seeger

(22 Juin 1888 - 4 Juillet 1916)

Américain-poète,  
engagé volontaire dans la Légion Etrangère est  
mort pendant la Première Guerre mondiale au  
cours de la bataille de la Somme.  
Il est inhumé dans la nécropole de Lihons (80)



## Le coquelicot et le bleuet

"Au milieu des plaines et sur les collines  
En cravate bleue et rouge caraco,  
très peu Pierrot  
et très peu Colombine  
la même Coquelicot  
et son amant le Bluet  
-croupe ronde et corps fluet-  
s'en vont danser de folles chaloupées  
au rythme sourd d'étranges mélopées.

La plaine est un billard anglais  
aux trous nombreux et uniformes,  
tels des verres à vin énormes  
qu'un obus aurait ciselés.

Et des soldats écartelés  
aux soirs de grande attaque, y dorment...  
Combien de têtes ont roulé  
dans ces trous, coupes énormes ?

Au milieu des plaines et sur les collines,  
En cravate bleue et rouge caraco,  
très peu Pierrot  
et très peu Colombine  
la même Coquelicot  
et son amant le Bluet  
-croupe ronde et corps fluet-  
s'en vont danser de folles chaloupées  
autour des trous et des têtes coupées."

Plaine de Vauquois, 1915.  
Jean Arbousset

## Dans l'ombre de la grande guerre 14/18 souviens toi!

Marie Quilichini

Quand grondaient les canons  
D'autres avancèrent pendant que d'autres mouraient au  
front .  
C'était la grande guerre  
Et quand l'apocalypse c'est fait Maître ,  
De l'oeuvre des hommes , dans les tranchées de l'enfer .  
A tant de mutineries , que nulle prière  
Pouvaient adoucir dans le froid de l'hiver ...

Quand grondaient les canons  
L'écho sonnait la mort ,  
La douleur pour linceul , témoin d'un triste sort  
Ils étaient là par milliers étendus sur le sol  
Mortellement touchés , sous ce poids , nos coeurs enco-  
re en frissonnent  
Massacre et cruauté l'homme c'est fait indigne  
D'être fils de l'humanité et l'assassin de tant de victimes .

Quand grondaient les canons  
O ! ciel toi qui veillait sur l'ombre des tranchées  
Bayonnette au canon et de la boue sous leurs pas  
Hommage à ces soldats , enfants de la patrie  
Témoins de cette guerre et d'espoirs maudits  
Renaissiez de vos cendres en ce saint centenaire  
Et restez à jamais les ombres de cette grande guerre

# La rentrée 2014 du CGCestas

Forums des associations Cestas et Canéjan, Portes ouvertes Cestas, Forum de Vayres

Après les forums des associations de Cestas et de Canéjan où nous avons rencontré beaucoup de gens intéressés par la généalogie, nous avons axé la journée Portes ouvertes sur la commémoration de la Grande Guerre. Photos, documents, objets prêtés par les adhérents ont été exposés dans la salle d'expositions du centre culturel.

Nous avons assisté à une journée commémorative à Vayres. Là aussi, petits et grands ont pu découvrir le quotidien de nos Poilus (costumes, armes, documents, photos).



# BRIVE LA GAILLARDE - GENCO 2014

## Les 27 - 28 septembre 2014



Nous avons eu le plaisir de participer au Forum de Généalogie GENCO 2014.

L'Espace des Trois Provinces de Brive-la-Gaillarde accueillait 120 invités.



Aux côtés des Cercles Généalogistes venus de tous les coins de France, de Suisse, de Belgique, d'Espagne, de Pologne, d'Italie, on pouvait trouver des écrivains, des imprimeurs, des encadreurs, des timbres, des cartes postales, des vieux

papiers, des logiciels de généalogie, de retouches photos, des enluminures...

**Samedi**, trois conférences ont émaillé la journée : «Voyage au cœur de votre Arbre Généalogique», «Biographie et généalogie» et «La Guerre de 1870 Les Optants».

Après le verre de l'amitié, ceux qui le désiraient ont partagé un repas suivi d'une visite aux «chandelles» du Musée Labenche d'Art et d'Histoire.

**Dimanche** trois conférences ont également ponctué cette journée : «Comment chercher sa généalogie sur Internet en Europe, où chercher?», «Des polonais, pas tous dans le Nord, comment les retrouver?», et «Histoire des noms de famille».



Dimanche après-midi, nous avons eu la surprise de voir Miss Corrèze et ses Dauphines qui nous ont rendu visite.

Ces deux journées qui se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur nous ont permis de rencontrer des passionnés de toutes Régions et d'autres Pays. Ce qui nous permet d'échanger nos idées, nos façons de chercher, parfois de retrouver des ancêtres que nous cherchions depuis longtemps et de poser des jalons pour nos prochaines rencontres.

*Mireille DELETAGE*



# JOURNEES DE LA GENEALOGIE à Niort,

Parc des Expositions, Dôme de Noron, les 11 et 12 Octobre 2014.



Le CGC a participé aux deux journées de généalogie à Niort les 11 et 12 octobre 2014.

Quelques 30 cercles généalogiques, de nombreux généalogistes amateurs, les AD Deux Sèvres, professionnels de l'informatique et de l'édition se sont retrouvés sous le dôme de Noron au centre de rencontre et de communication.

Des conférences ont animé ces journées :

## **Samedi 11 octobre :**

- Hommage Solennel aux 22 aviateurs du département "Morts pour la France".

## **Dimanche 12 octobre :**

Conférence de M. Roger Durand : "L'Ecole et la guerre, de la défaite de 1870 à l'opinion d'Ernest Perochon, prix Goncourt 1920".

Les Cercles et Associations du Grand Ouest ont apporté aide et conseils aux visiteurs.

Des expositions sur la première guerre mondiale sont venues faire un devoir de mémoire :

- Obus sculptés dans les tranchées,
- Exposition du collège Jean Villar de la Crèche,
- Les costumes d'Annick Georgeon "Les femmes et la guerre de 14",
- Vitrines d'objets préparées par M. Roger Durand,
- Exposition représentant l'Aviation de l'époque et ses "AS" par l'ONAC.





# DECLARATION DE GUERRE 1914-1918

Paris le 3 août 1914

Monsieur le Président,

Les autorités administratives et militaires allemandes ont constaté un certain nombre d'actes d'hostilité commis sur le territoire allemand par des aviateurs militaires français. Plusieurs de ces derniers ont manifestement violé la neutralité de la Belgique survolant le territoire de ce pays. L'un a essayé de détruire des constructions près de Wesel, d'autres ont été aperçus sur la région de l'Eifel, un autre a jeté des bombes sur le chemin de fer près de Karlsruhe et de Nuremberg.

Je suis chargé et j'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence qu'en présence de ces agressions, l'Empire Allemand se considère en état de guerre avec la France du fait de cette dernière puissance.

J'ai en même temps l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que les autorités allemandes retiendront les navires marchands français dans des ports allemands mais qu'elles les relâcheront si dans les quarante-huit heures la réciprocité complète est assurée.

Ma mission diplomatique ayant ainsi pris fin, il ne me reste plus qu'à prier Votre Excellence de vouloir bien me munir de mes passeports et de prendre les mesures qu'elle jugerait utiles pour assurer mon retour en Allemagne avec le personnel de l'Ambassade ainsi qu'avec le personnel de la Légation de Bavière et du Consulat Général d'Allemagne à Paris

Veillez agréer, Monsieur le Président,  
l'expression de ma très haute considération.

Signé : Schoen  
Ambassadeur d'Allemagne à Paris

N°7410. - DECRET prescrivant la mobilisation des Armées de terre et de mer.

Du 1er Août 1914

(Publié au Journal officiel du 2 août 1914.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,

Vu l'article 3 de la loi du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics ;

Vu les titres III et IV de la loi du 24 juillet 1873, relative à l'organisation générale de l'armée ;

Vu la loi du 19 mars 1875, relative à la mobilisation par voie d'affiches et de publications sur la voie publique ;

Vu la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires, modifiée par les lois des 5 mars 1890, 27 mars 1906 et 23 juillet 1911 ;

Vu la loi du 22 juillet 1909, relative à la réquisition des voitures automobiles ;

Vu la loi du 28 décembre 1888, modifiant les articles 23 à 27 (service militaire des chemins de fer) de la loi du 7 août 1875 ;

Vu la loi du 21 mars 1905, modifiée par la loi du 7 août 1913 sur le recrutement de l'armée ;

Vu l'avis du Conseil des ministres,

DECRETE :

Art. 1er. La mobilisation des armées françaises de terre et de mer est ordonnée sur toute l'étendue du territoire français, de l'Algérie, dans les autres colonies et dans les pays de protectorat.

2. En France, en Corse, en Algérie et en Tunisie, la mobilisation sera portée à la connaissance des populations au moyen d'affiches qui seront immédiatement placardées sur la voie publique.

Tout Français soumis aux obligations militaires devra se conformer aux prescriptions contenues dans ces affiches, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois.

3. Dans les colonies (autres que l'Algérie), la mobilisation sera portée à la connaissance des populations par les soins des gouverneurs.

Dans les pays de protectorat (autres que la Tunisie), elle sera portée à la connaissance des Français soumis aux obligations militaires par les soins des résidents généraux.

4. Le présent décret entraîne l'appel à l'activité des hommes qui ont été désignés, dès le temps de paix, pour constituer les unités de douaniers ou de chasseurs forestiers ainsi que les services accessoires de l'armée (trésorerie et postes, télégraphie militaire, sections de chemins de fer de campagne, etc.) et qui ont reçu, en conséquence, une affectation spéciale.

5. Le droit de réquisition est ouvert sur tout le territoire français, en Algérie et aux colonies. Il s'exercera conformément aux lois et décrets en vigueur.

Dans les pays de protectorat, les réquisitions s'opéreront d'après les conventions arrêtées avec les gouvernements de ces pays de protectorat.

6. Les autorités civiles, militaires, maritimes et coloniales sont chargées, sous leur responsabilité, de veiller à l'exécution des dispositions du présent décret. Fait à

Paris, le 1er Août 1914.  
Signé : R. Poincaré.

Le ministre de la guerre,  
Signé : Messimy

Le ministre de la marine,  
Signé : Gauthier



# ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER



## ORDRE DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le lundi 25 août 1914

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du **FASCICULE DE MOBILISATION** (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre **TOUS LES HOMMES** non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'**ARMÉE DE TERRE** y compris les **TROUPES COLONIALES** et les hommes des **SERVICES AUXILIAIRES**;

2° à l'**ARMÉE DE MER** y compris les **INSCRITS MARITIMES** et les **ARMURIERS** de la **MARINE**.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

*Le Ministre de la Guerre,*



*Le Ministre de la Marine,*



MOYENNE ARITHMÉTIQUE - 3 748 1904

ARMÉE DE MER  
25 août 1914

# CHRONOLOGIE DU CONFLIT

## 1914

- ▶ Sarajevo et les déclarations de guerre
- ▶ L'invasion de la Belgique et de la France
- ▶ Première bataille de la Marne (6 -14 septembre 1914)
- ▶ La course à la mer

## 1915

- ▶ Les offensives des belligérants sur le front Ouest  
La stabilisation du front  
Chaque camp rassemble ses ressources en vue d'une guerre longue

## 1916

- ▶ Verdun (21 février-18 décembre 1916)
- ▶ La bataille de la Somme (1<sup>er</sup> juillet - 18 novembre 1916)

## 1917

- ▶ Les révolutions russes - L'effondrement du front Est
- ▶ L'entrée en guerre des États-Unis
- ▶ L'échec de l'offensive du Chemin des Dames  
Le doute des combattants  
La crise politique
- ▶ Clémenceau, Président du Conseil : « Je fais la guerre »

## 1918

- ▶ Les offensives allemandes (mars et juillet 1918)
- ▶ Le commandement unique des Alliés
- ▶ Les contre-offensives finales
- ▶ L'armistice

## 1919

- ▶ Le traité de Versailles

# Correspondance beaucoup d'espoir...



Je t'écris ces deux mots pour  
te dire que le voyage a  
été à merveille mais sans doute  
qu'il y aura pas moyen et aller  
te rendre visite tout suite à présent  
Mme voilà donc encore incarcéré  
dans ce sale métier ah vivement  
que cela soit fini. De ce moment  
je suis encore pas trop malheureux  
tout le malheur que cela durera pas  
assez longtemps, il faudra sans doute  
aller voir les boches bientôt. Bonjour  
chez toi  
Je t'embrasse bien fort

Chateauroux Le 19 juin 1915

Ma chère Yvonne  
Je t'écris ces deux mots pour  
te dire que le voyage a  
été à merveille mais sans doute  
qu'il y aura pas moyen d'aller  
te rendre visite toute suite à présent  
Mme voilà donc encore incarcérer  
dans ce sale métier ah vivement  
que cela soit fini. De ce moment  
je suis encore pas trop malheureux  
tout le malheur que cela durera pas  
assez longtemps il faudra sans  
doute  
aller voir les boches bientôt. Bonjour  
chez toi  
Je t'embrasse bien fort

Le 22 juin 1917  
Chère Yvonne  
Deux mots seulement pour  
te dire que j'ai fait un  
bon voyage mais à présent  
j'ai un fameux cafard  
encore heureusement qu'au  
lieu de monter en ligne  
le régiment a partit au  
repos le soir que j'ai  
arrivé enfin j'espère que  
cela se passera encore  
vite. Ah vivement la fin  
de cette maudite guerre  
pour tacher d'être heureux  
un jour. Je te quitte en  
bonne santé et je désire  
que tu sois de même ainsi  
que tes parents. Bonjour  
à toi et à tes parents. Bonjour  
à ta chère Yvonne mes meilleurs  
amitiés. Un ange qui t'embrasse  
Bibard Louis. Tu ne seras pas  
surprise de n'avoir pas d'autres  
nouvelles puisque tu me les  
défendu.

Correspondance de Louis Bibard

Le 22 juin 1917

Chère Yvonne  
Deux mots seulement pour  
te dire que j'ai fait un  
bon voyage mais à présent  
j'ai un fameux cafard  
encore heureusement qu'au  
lieu de monter en ligne  
le régiment a partit au  
repos le soir que j'ai  
arrivé enfin j'espère que  
cela se passera encore  
vite. Ah vivement la fin  
de cette maudite guerre  
pour tacher d'être heureux  
un jour. Je te quitte en  
bonne santé et je désire  
que tu sois de même ainsi  
que tes parents. Bonjour  
à toi et à tes parents  
Bibard Louis | tu ne seras pas  
surprise de n'avoir pas d'autres  
nouvelles puisque tu me les  
défendu.



# A mon Grand-Père

Vincent Soulas, ce grand-père que je n'ai pas connu, est né à Escoubès-Pouts, un village des Pyrénées le 25 août 1881. Il est meunier et à l'âge de 24 ans, le 27 janvier 1906 à Argelès-Gazost, il se marie avec Joséphine Cazerolles, avec laquelle il a 3 enfants deux filles et un seul garçon qui venait tout juste de naître en ce début d'année 1914. Il exerce son métier dans un moulin situé au pied des Pyrénées à côté de Lourdes. Non pas un moulin à vent mais dans un moulin à eau situé sur une rivière que l'on appelle, ici, un gave. Au début de l'été 1914, à cette époque de l'année, le gave est fort et puissant aussi les eaux qui proviennent de la fonte des neiges se trouvant sur les sommets environnant, entraînent avec force la roue du moulin si bien qu'à l'intérieur on entend avec plaisir et confiance le grincement des rouages. Sauf que ce premier août 1914, c'est un autre bruit que l'on entend, c'est le grondement qui provient des agissements des allemands en obligeant la France à mettre en place la mobilisation générale.

Alors, Vincent Soulas est mobilisé et incorporé le 12 août 1914 au 12e Régiment d'Infanterie basé à Tarbes. Il quitte aussitôt Tarbes pour se rendre, par chemin de fer, dans la région de Toul. Et sa campagne commence, mais sera courte !

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom SOULAS  
 Prénoms Vincent  
 Grade 2<sup>e</sup> cl.  
 Corps R. Infanterie  
 N° 212588 au Corps. — Cl. 1911  
 Matricule. 127 au Recrutement Tarbes  
 Mort pour la France le 12-10-1914  
 à Hôpital aux. n° 202 de Sargis / Maine  
 Genre de mort suite de blessures de guerre  
 Né le 25 août 1881  
 à Escoubès Pouts Département Hautes Pyrénées  
 Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon),  
 à défaut rue et N°.  
 Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
 par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
 note ou jugement transcrit le \_\_\_\_\_  
 à \_\_\_\_\_  
 N° du registre d'état civil \_\_\_\_\_

Celle partie n'est pas à remplir par le Corps.

269-708-1022. 1264342

Dès le 23 août des masses ennemies sont signalées en marche vers la Sambre et des éléments d'avant-garde ont franchi la rivière au pont de Lobbes en Belgique. Le 12e R. I. reçoit l'ordre de se porter en avant et d'attaquer l'ennemi. C'est le baptême du feu !

Les français se lancent à l'attaque et s'installent solidement au pont de Lobbes. Ils tiennent ferme jusqu'au moment où on leur donne l'ordre de battre en retraite. La journée a été chaude, les pertes assez sensibles, mais tous sont exaltés par ce premier succès.

Du 24 au 29 août, c'est la retraite générale, ce sont les marches sans trêve, de jour et de nuit, sur des routes encombrées, sous la menace constante de l'ennemi.

Le 29 août, arrêt général dans le mouvement de repli : c'est la bataille de Guise. Arrivé à 5 heures du matin à Villers-le-Sec, après une marche de vingt-quatre heures, le 12e R. I. reçoit l'ordre d'appuyer le mouvement d'une division déjà engagée. A 15 heures, il prend position et couvre le mouvement de repli de la division, mais il est obligé de battre en retraite devant des forces supérieures.

Du 30 août au 12 septembre, le mouvement de retraite vers le sud continue.

Le 13 septembre, l'ennemi fait front : il occupe le plateau de Craonne et s'est installé solidement dans la ferme d'Hurtebise.

Le 14 septembre, le 12e R. I. reçoit l'ordre d'attaquer cette ferme et de s'établir en avant-postes de combat sur le Chemin des Dames. Après un vif combat mené très vigoureusement, la ferme est prise d'assaut.

Le 16 septembre, retour offensif de l'ennemi qui essaie vainement de reprendre ses positions sur le Chemin-des-Dames; pendant toute la journée, les obusiers allemands battent la ferme d'Hurtebise et ses abords.

Du 17 au 20 septembre, les mêmes attaques infructueuses et bombardements de plus en plus violents sont subit par les soldats du 12e R. I.

Mais c'est le 21 septembre que le 12e R.I. devait se distinguer tout particulièrement par sa ténacité et son héroïsme mais, après de violents combats, la situation du 12e R. I. à la ferme Hurtebise devenait intenable et dût l'abandonner.

L'héroïque conduite des défenseurs de cette ferme a été récompensée par une citation à l'ordre de la Ve armée. Réduit de moitié, privé de ravitaillement pendant cinq jours, en alerte de jour et de nuit, le 12e R. I. tient encore le secteur jusqu'au 24 septembre.....

Et alors, la guerre s'arrêta pour Vincent, touché par un obus, il fut ramené vers l'hôpital de Lagny sur Marne où il mourut le 12 octobre 1914 des suites de ses blessures de guerre et fut enterré au cimetière militaire de Lagny sur Marne.

N° 2283 - 20<sup>e</sup> ANNÉE      PARAISSANT LE DIMANCHE MATIN      DIMANCHE 25 OCTOBRE 1914

5<sup>o</sup> cent LE NOMBRE      **LE PYRÉNÉEN**      5<sup>o</sup> cent LE NOMBRE

Téléphone 20      Journal Republicain, Politique, Littéraire et d'Annonces de l'Arrondissement d'Argelès      Téléphone 20

<b>ABONNEMENTS :</b> Lourdes (en an) . . . . . 3 fr. 20 Hautes-Pyrénées . . . . . 4 fr. 00 Autres départements . . . . . 5 fr. 00		Pour 1914 se qui concerne la rédaction, les abonnements, annonces, etc., s'adresser à M. L. GARBET, imprimeur. Les abonnements payés par mandat postal sont reçus. Toute communication aux autres ne sera pas reçue.	<b>ANNONCES ET INSERTIONS :</b> Annonces la ligne de 30 lettres . . . . . 30 cent Révisées la ligne . . . . . 30 cent Pour les annonces de longue durée ou traités de gré à gré.
--	--	---	---

### La liste funèbre

Nous avons reçu la lettre suivante concernant notre pauvre compatriote Soulas :

Lagny 14 octobre 1914  
Monsieur Carret

Je viens d'assister aux obsèques de mon regretté compatriote Vincent Soulas, du moulin du Bouril, avenue Peyramale, soldat au 12e d'infanterie. Blessé au milieu par un obus, il avait été transporté à l'hôpital auxiliaire de Lagny. Bien soigné par les Dames de la Croix Rouge, il avait bon espoir de sortir de ce mauvais pas ; je le croyais aussi, car lors de ma dernière visite il m'avait paru assez gai et parlait même de sa convalescence qui lui permettrait d'aller embrasser les siens. Il avait été tout heureux de me trouver ici ; pensez donc, un ancien camarade d'école, et je me proposais de lui rendre son séjour à Lagny aussi agréable que possible quand j'appris que son état s'était tout à coup aggravé ; en effet, il s'éteignait lundi à 3 heures.

Je voudrais que l'on sache à Lourdes les funérailles imposantes qui lui ont été faites, (si le Pyrénéen paraît toujours

malgré l'état actuel des choses) ; cela pourrait être une consolation pour sa famille de savoir qu'il a été accompagné à sa dernière demeure par toute une population émue.

Par les soins de la municipalité, des « faire part » avaient été apposés sur tous les murs de la ville. La réunion avait lieu aujourd'hui mercredi à 10 h. à l'église.

Après une allocution, vibrante de patriotisme, du doyen de Lagny, le cortège s'est rendu au cimetière en empruntant les principales voies de la ville. En tête, les enfants des écoles, puis, conduisant le deuil : les officiers du 67e territorial et la municipalité au complet ; venaient ensuite les anciens combattants du 67e et un détachement de marins de la flotille de la Seine en ce moment sur la Marne, puis une foule immense que l'on peut évaluer, sans exagérer, à mille personnes.

Au cimetière, le président des anciens combattants, le commandant Biot, a prononcé un discours si émouvant que les larmes venaient aux yeux de tous les assistants.

Le pauvre Soulas a été enterré au pied du monument « les Enfants de Lagny-morts pour la Patrie », la municipalité ayant offert gracieusement le terrain.

En même temps, avait lieu l'inhumation d'un autre de ses camarades du 67e, le nommé Patou, de Caregon, près Moinein, (Basses Pyrénées), décédé à l'hôpital le même jour.

Les deux cercueils, recouverts du drapeau, disparaissaient sous les fleurs et couronnes : chacun avait tenu à apporter son modeste souvenir à ces deux humbles soldats.

Recevez, Monsieur Carret, avec mes respects et mon bon souvenir pour votre famille, mes meilleures salutations.

Alphonse GOUBAT (de Méria)  
commis des Postes à Lagny (S.-et-Marne)



**Soulas**

Nom: **Soulas**

Prénoms: **Paul**

Numéro matricule de recrutement: **127**

Classe de mobilisation: **161**

ÉTAT CIVIL

Né le **25 août 1881** à **Courcelles Paroisse**

État civil: **Célibataire**

Profession: **ouvrier agricole**

Parents: **Paul Soulou** père, **Marie Catheline** mère

187 de rang dans la classe de **Courcelles**

SIGNALEMENT

Complexion: **forte** | Taille: **1 m. 65**

Cheveux: **bruns** | Yeux: **bleus**

Signes particuliers: **aucun**

DECISION DU CONSEIL DE RÉVISION ET MUTUEL

**Paul Soulou** pour sa classe

Compte tenu de la 2<sup>e</sup> partie de la liste de recrutement révisée (...)

ÉTAT DES SERVICES ET MUTATIONS INTERVENUES

**Paul Soulou** a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

État	Libre
État	Libre
État	Libre
État	Libre
État	Libre
État	Libre
État	Libre

ÉTAT DES SERVICES INTERVENUS

Date	Service	Classe	État
15/09/14	10 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	161	Libre
15/09/14	10 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	161	Libre
15/09/14	10 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	161	Libre
15/09/14	10 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	161	Libre
15/09/14	10 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie	161	Libre

**Paul Soulou** a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

**Paul Soulou** a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

Il a été affecté au **10<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** le **15 septembre 1914**.

État	Classe	État	Classe
Libre	161	Libre	161
Libre	161	Libre	161
Libre	161	Libre	161
Libre	161	Libre	161

1) Le signalement personnel aux autres engagements est mentionné en l'état de la dernière liste.  
 2) L'inscription au service est effectuée par le conseil de révision.  
 3) Pour les hommes inscrits dans la 2<sup>e</sup> partie de la liste, l'inscription à partir du 1<sup>er</sup> septembre.  
 4) Pour ceux inscrits dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste, l'inscription à partir du 1<sup>er</sup> septembre.  
 5) Pour ceux inscrits dans la 3<sup>e</sup> partie de la liste, l'inscription à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

## A mon Grand-Père (suite)

Le prix de son sacrifice fait l'objet de la part de l'armée d'une aide immédiate de 150 francs (de l'époque) versée à sa veuve à titre de dédommagement. Mais elle reste seule pour élever ses 3 enfants dont le dernier a 10 mois à peine. Elle disparaîtra en 1971 à l'âge de 85 ans après une vie difficile.

Mais Vincent fait partie d'une grande fratrie.

En effet son père, Jean Marie Soulas est marié avec Catherine Pomes et elle donnera naissance à 11 enfants dont 3 filles et 8 garçons :

- 1) Jeanne Marie Adeline Soulas est née à Escoubès-Pouts le 2 avril 1869.
- 2) Jean Michel Soulas est né à Escoubès-Pouts le 25 juin 1871.
- 3) Jean Louis Soulas est né à Escoubès-Pouts le 24 mars 1873.
- 4) Marie Léontine Soulas est née à Escoubès-Pouts le 22 novembre 1874.
- 5) Marie Idora Soulas est née à Escoubès-Pouts le 22 avril 1876.
- 6) Jean Soulas est né à Escoubès-Pouts le 6 novembre 1877.
- 7) Jules, Henri, Cyprien Soulas est né à Escoubès-Pouts le 15 juillet 1879.
- 8) Vincent, Soulas dont la vie a été évoqué ci dessus.
- 9) Baptiste Soulas est né à Juncalas le 7 juillet 1883.
- 10) Jean Marie Soulas est né à Lourdes le 14 décembre 1889.
- 11) Henri, Léon Soulas né à Lourdes le 28 mars 1892.

Aussi, le jour du 1er août, quand le gouvernement décrète la mobilisation générale, les fils de Jean Marie ont respectivement 44, 42, 38, 36, 31, 25 et 22 ans, autrement dit, ils sont tous susceptibles d'être mobilisés.



- Jean Michel Soulas est appelé sous les drapeaux le 25/1/1916.
- Jean Louis Soulas est appelé sous les drapeaux le 1/9/1914.
- Jean Soulas est mobilisé et après quelque mois sous les drapeaux, gazé, il décède le 26/2/1916 à Paris.
- Vincent Soulas fait, comme on l'a vu, la campagne d'Allemagne du 12 août 1914 au 12 octobre 1914.
- Jules Henri Cyprien Soulas est mobilisé le 17/8/1914. Il décède à Nancy le 17/10/1917 à l'âge de 38 ans mortellement blessé par une bombe d'avion.
- Baptiste Soulas exempté du service militaire pour claudication, ne participera pas à la guerre.
- Jean Marie Soulas est lui aussi mobilisé et décède à Lourdes le 27 octobre 1918 à l'âge de 28 ans des suites de sa participation au combat et fut déclaré "mort pour la France".
- Henri Léon Soulas fut mobilisé contre l'Allemagne du 15/1/1915 au 15/4/1919.

*Récit de Michel SOULAS, membre du CGC*

## Reconnaissance

Sur les 8 fils de Jean Marie Soulas, 6 au moins, ont participé à la guerre de 1914/1918 et 4 d'entre eux ont été déclarés « morts pour la France ».

La reconnaissance du sacrifice de la famille de Jean Marie Soulas lors de la Grande Guerre sera reconnue par la ville de Lourdes en 1928 et ainsi, lors de la séance du 20 mars du conseil municipal de Lourdes, fut-il décidé de perpétuer le souvenir de cette participation en nommant une rue de Lourdes « la rue des quatre frères Soulas – morts pour la France ».

Michel SOULAS, membre du CGC

### Extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de la ville de Lourdes

## Séance du 20 Mars 1928

L'an mil neuf cent vingt-huit et le vingt du mois de Mars, le Conseil municipal de Lourdes s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Lucien Satajic, Maire.

Étaient présents : M. M. Satajic, Bénaben, Abbadie A, Richard, Samathe, Saborde, Maumont, Sabourie, Monget, Brenjot, Courvières, Lavié, Ransac, Sajous F<sup>ts</sup>.

Excusés : M. M. Bourriot, Portalet, Sajous P. Abbadie J<sup>ts</sup>.

Secrétaire : M. Brenjot.

Les procès-verbaux des séances des 16 et 23 Février 1928 sont lus et adoptés. M. M. Maumont et Sajous F<sup>ts</sup> déclarent voter contre le procès-verbal de la séance du 23 Février 1928.

Rue des 4 Frères  
Soulas

Monsieur le Maire expose que la dernière grande guerre a enlevé 4 enfants à la famille Soulas de Lourdes, qu'il est bon et juste de perpétuer leur souvenir et de le citer en exemple. En conséquence il propose au Conseil de décider que la rue traversière s'appellera désormais : Rue des quatre frères Soulas "Morts pour la France".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de M<sup>r</sup> le Maire.



# Les Portugais dans la Grande Guerre

Proclamée suite à la révolution de 1910, la jeune République Portugaise garantit dès août 1914 à la Grande-Bretagne son soutien matériel et humain. Pourtant officiellement neutre, le gouvernement portugais justifie cette position belligérante en faisant référence à un vieil accord d'alliance entre les deux pays renouvelé en 1912. En s'engageant aux côtés de la Grande-Bretagne, il cherche ainsi à garantir l'intégrité de ses colonies africaines, l'Angola et le Mozambique, au sujet desquelles des accords secrets de partage auraient été conclus dès 1898 entre son allié britannique et l'Allemagne.

Par ailleurs, le Portugal cherche également à marquer par sa participation à la Grande Guerre son entrée dans le concert des nations européennes. Cette intervention sur la scène internationale est perçue comme le moyen de conforter l'unité nationale et de renforcer la légitimité du régime républicain, mis à mal par les mouvements monarchistes et par les graves difficultés économiques que connaît alors le pays.

L'état-major britannique se contente dans un premier de la seule aide matérielle du Portugal. Il demeure très sceptique sur la plus-value que peut représenter pour les forces

alliées l'engagement de la jeune république portugaise. Les problèmes logistiques croissants des Alliés amènent cependant la Grande-Bretagne à demander en décembre 1915 la réquisition de tous les navires allemands mouillant dans les ports portugais. Ce sera chose faite le 24 février 1916. Consécutivement, l'Allemagne déclare la guerre au Portugal le 9 mars.



Soldat du corps expéditionnaire portugais



La marche des troupes vers les quais du port de Lisbonne pour l'embarquement en direction de Brest.

La France ayant réussi à convaincre son allié britannique d'accepter un renfort portugais, un Corps Expéditionnaire Portugais (CEP) est constitué et envoyé à l'instruction. Le CEP, sous le commandement du général Tamagnini, débarque à Brest en février 1917 et est stationné à Aire-sur-la-Lys, dans le Pas-de-Calais. Il est alors rattaché au 11ème corps de la 1ère armée britannique du général Horne. En octobre 1917, le CEP comptera jusqu'à 56.500 hommes.

Du 2 février au 28 octobre 1917, quelques soixante mille hommes embarquent pour la

France. Trois longues journées en mer avec la crainte des attaques sous-marines avant d'arriver à Brest.

Puis, une longue marche jusqu'à la gare d'Aire-sur-la-Lys. Encore trois jours et huit cents kilomètres à parcourir avant d'arriver au front.



Débarquement du Corps Expéditionnaire Portugais à Brest



Sur les routes de France

En novembre 1917, le général Horne confie au CEP la responsabilité de la défense d'un front de 11 kilomètres dans les Flandres françaises, s'étirant de Laventie à Festubert. Le quartier général portugais est établi à Saint-Venant. La zone à défendre, une plaine entre la Lys et le Canal de La Bassée, est très humide et donc boueuse. Rapidement, le moral des troupes portugaises se dégrade. Les soldats ont d'énormes difficultés à s'adapter aux conditions climatiques particulièrement difficiles de l'hiver 1917-1918. En décembre 1917, le gouvernement portugais est renversé par un coup d'état qui amène au pouvoir Sidonio

Pais. Remettant en cause l'engagement du Portugal auprès des Alliés, le nouveau gouvernement établit un système de permission beaucoup moins strict autorisant le prolongement des séjours au pays. Le CEP est donc très vite confronté à un manque d'officiers

pour encadrer ses troupes. Par ailleurs, suite à l'entrée en guerre des Etats-Unis en avril 1917, la Grande-Bretagne consacre toute sa flotte au transport de soldats américains, ce qui rend impossible l'acheminement de nouvelles troupes portugaises pour compléter et conforter les effectifs stationnés en Flandres. Les cas d'insubordination se multiplient dans les rangs du CEP. Quand la bataille de la Lys éclate le 9 avril 1918, les deux divisions du CEP, incomplètes et mal encadrées, doivent affronter sur leur secteur près de dix divisions allemandes en trois lignes successives. Malgré quelques points de résistance, les soldats portugais sont balayés par l'offensive allemande « Georgette ». Le 13 avril, les unités portugaises sont envoyées en soutien de la 14<sup>ème</sup> et de la 16<sup>ème</sup> divisions britanniques entre Lillers et Steenbecque. Elles sont alors regroupées en une seule division et participent à l'offensive

alliée de l'été 1918. Quand le cessez-le-feu est ordonné le 11 novembre 1918, les Portugais ont atteint l'Escaut et sont entrés en Belgique.

Sur près 56.500 hommes mobilisés, le Portugal doit déplorer en 1918 environ 2.100 morts, 5.200 blessés et 7.000 prisonniers.

Le cimetière militaire portugais de Richebourg regroupe les corps de 1.831 soldats tombés notamment lors de la bataille de la Lys.

Il demeure le symbole de l'engagement du Portugal dans la Première Guerre mondiale.

*Marie Josée BATS, Présidente d'honneur du CGC*

# LE RÔLE DES FEMMES PENDANT LA GRANDE GUERRE



L'appel du président du Conseil Viviani "Aux Femmes françaises".

Dès le 2 août 1914, les femmes ont dû compenser l'absence des hommes. Leur contribution à l'effort de guerre s'est manifesté de façons diverses.

Dans une France essentiellement rurale et agricole, les femmes et filles d'agriculteurs ont assumé les durs travaux des champs afin d'assumer la production nécessaire à l'alimentation du front mais aussi de la population. Moissons, récoltes, vendanges, labours, semailles s'ajoutent à l'éducation de leurs enfants et à leurs travaux quotidiens. Elles vivent dans l'attente des lettres de leurs proches et dans la peur de les perdre. Lorsqu'elles voient le facteur arriver, c'est l'angoisse du contenu



de la lettre qu'il apporte qui les étirent. Les nouvelles sont-elles bonnes ? Est-il en bonne santé ? Est-il blessé ? Lorsque le maire approche de leur domicile, avant qu'il ne prononce un mot, elles ont compris que l'irréversible est arrivé.

Celles des villes doivent remplacer les hommes dans les usines d'armement, de métallurgie et de chimie, les transports, la distribution du courrier... Le travail est pénible et elles sont moins payées que les hommes. Dans les usines d'armement, les ouvrières furent bientôt désignées sous le nom de « munitionnettes ».

## La pénibilité du travail dans les usines d'armement

La journaliste Marcelle CAPY, féministe et libertaire, travaille quelques semaines inconnu dans une usine de guerre.

Son témoignage paraît dans *La Voix des femmes* entre novembre 1917 et janvier 1918 :

« L'ouvrière, toujours debout, saisit l'obus, le porte sur l'appareil dont elle soulève la partie supérieure. L'engin en place, elle abaisse cette partie, vérifie les dimensions (c'est le but de l'opération), relève la cloche, prend l'obus et le dépose à gauche.

Chaque obus pèse sept kilos. En temps de production normale, 2 500 obus passent en 11 heures entre ses mains. Comme elle doit soulever deux fois chaque engin, elle soupèse en un jour 35 000 kg.

Au bout de 3/4 d'heure, je me suis avouée vaincue.

J'ai vu ma compagne toute frêle, toute jeune, toute gentille dans son grand tablier noir, poursuivre sa besogne. Elle est à la cloche depuis un an. 900 000 obus sont passés entre ses doigts. Elle a donc soulevé un fardeau de 7 millions de kilos.

Arrivée fraîche et forte à l'usine, elle a perdu ses belles couleurs et n'est plus qu'une mince fillette épuisée.

Je la regarde avec stupeur et ces mots résonnent dans ma tête : 35 000 kg ».

14-18. *Le magazine de la Grande Guerre*, n° 1, avril-mai 2001

Sur le front, elles assistent les médecins pendant les interventions, elles soignent les blessés et leur remontent le moral. A l'arrière du front, les hôpitaux de guerre et les maisons de convalescence s'organisent. Elles viennent rendre visite aux blessés, mais elles aident aussi les médecins et infirmières dans la lourde charge qui est la leur.



Des milliers de blessés arrivent par convois sanitaires dans des hôpitaux temporaires en province. Ecoles, couvents, châteaux, mairies, maisons tout peut être réquisitionné pour servir d'hôpital ou de maison de convalescence. 158 hôpitaux sont répartis entre Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées et Charente-Inférieure.

En Gironde des dizaines de lieux sont ainsi mis à la disposition des autorités pour héberger blessés ou malades.

De nombreuses femmes ou jeunes filles bénévoles se portent volontaires pour aider à faire les soins ou aider moralement les blessés.

Elles aident à la rééducation des mutilés grâce à des occupations qui leur permettront de se faire un petit pécule, avant de regagner leurs foyers.

La conscience des femmes, qui ont longtemps été reléguées à leur rôle d'épouses et de mères, a évolué pendant ces quatre années. Elles ont réalisé qu'elles pouvaient être autre chose que ce à quoi les destinaient leurs familles. Nombreuses sont celles qui ont milité pour faire valoir leurs droits et la première guerre mondiale a joué un rôle déterminant pour leur émancipation.

Il aura fallu encore trois décennies et une seconde guerre mondiale pour qu'en France elles obtiennent le droit de vote.

*Mireille DELETAGE, Présidente du CGC*



## FRATERNISATION

**Daily Mirror publie cette photo**, en janvier 1915 : "Soldats britanniques et allemands Photographiés ensemble"



## MORTS pour la France Commune de CESTAS

ARDURATS Jean (Louis)  
BALLION Arnaud  
BARBOT Pierre  
BASSIBEY Guillaume  
BEGUT Jean Gaston  
BIGUERIES Bertrand  
BILLACAMPA Arnaud  
BRETTEES François  
BOUCHON Leonard  
BROUSTE Antoine  
CABORDERIE Pierre  
CAILLOU Jean  
CAILLOU André  
CAILLOU François  
CAMLONG Pierre (Louis)  
CAMELEYRE Louis  
CARPENTEY Jean Maurice  
CASTAIGNEDE Pierre Maurice  
CAZABON André  
CAZEAUX Jean  
CAZIMAJOU Etienne  
COMMERE Jean  
DAVANT Pierre  
DESCOVES Arnaud  
DUBOS Arnaud  
DUCOURT Jean Jules André  
DULAS Jean  
DULOU Arnaud  
DURAND Daniel  
ESQUERRE Pierre  
GARDE Henri  
GASSIAN Joseph  
GAHUZES Jean  
GIBERT Jean  
GODET Raymond  
HOUDE Paul Emile  
HOUQUES Antoine  
JAUD Theophile Georges  
JUIN Julien  
LABACHOTTE Bernardin  
LACROTTE Jean  
LAFEYCHINE Alphonse Pierre  
LAFON Jean  
LALANNE Jean  
LAPEYRE Jean Marie  
LARTIGUE Pierre  
LARRUE Jean  
LARRUE Arnaud  
LARRUE Jean  
LARRUE Jean Gaston  
LARRUE Louis  
LOUSTEAU CHARTEZ Jean Louis  
MANO Jean  
MANO Pierre  
MARTY Xavier André François  
MAUBOURGUET Pierre Marie André  
MAUBOURGUET Henri Robert  
NOUAUX Pierre Paul  
NOLIBOIS Pierre  
PALAIS Pierre  
PAUNON Antoine  
PEDEMAY Bernard Robert  
POUDENS Jean  
POURTET Jean Firmin  
ROUHAUD Florimond  
ROBINEAU Raymond  
SALZAC Antoine  
SENSEY Jean  
SENTURENNE André  
SULPICE Fernand  
TARIS Louis  
VIATEAU Roger  
VILLETORTE Martial

## Plus jamais ça !

Elle devait être la dernière et cette année, on célèbre son 100<sup>ème</sup> anniversaire.

Pour la première fois, une guerre devait embraser le Monde entier ; elle dura un peu plus de 4 ans (Août 1914 – Novembre 1918) et fit 1,8 million de victimes en France et presque 20 millions dans le monde.

La Commune de Cestas compte parmi les plus éprouvée avec 73 morts pour la France sur une population d'environ 2000 habitants à l'époque.

Cette guerre dépassa en horreur toutes les précédentes ; on y employa des moyens matériels de destruction considérables, utilisant mines et gaz asphyxiants, aviation et chars d'assaut ainsi que des canons de très grande puissance comme la "Grosse Bertha" allemande, ...

Les populations civiles ne furent pas épargnées : 300000 victimes en France.

Après un tel désastre, les consciences se réveillèrent sous l'impulsion de nombreux pacifistes qui condamnèrent le conflit : "Plus jamais ça !" et cela déboucha sur la création de la SDN (Société des Nations) dont le but était, la paix pour toujours !

Vœux pieux car elle s'avéra très rapidement inefficace ; installée très logiquement en Suisse, pays neutre où Dunant avait déjà créé la Croix Rouge Internationale dès 1860, elle ne put édicter que quelques lois comme la non utilisation de mines ou de gaz asphyxiants, ...

Lois qui furent maintes fois transgressées depuis, comme si d'ailleurs on pouvait "s'étriper" proprement !

La Croix rouge garda son efficacité et permit d'adoucir le sort des prisonniers de guerre qui en 14/18 puis en 39/45 purent échanger du courrier avec leurs familles et recevoir des colis.

La 2<sup>ème</sup> Guerre Mondiale fut encore plus meurtrière et la Planète perdit 45 à 50 Millions de sa population ! victimes civiles et militaires.

L'ONU (Organisation des Nations Unies) a remplacé la SDN, son efficacité est loin d'avoir été démontrée jusqu'à ce jour.

Tout en déplorant ces conflits que nous reste-il à nous, généalogistes sinon la recherche de ce que nos ancêtres ont pu subir : malheurs souffrances et gloire.

Nous avons tous un aïeul, arrière grand-père, grand-père, père, frère ou autres membres de la famille, qui ont de gré ou de force, participé à ces guerres.

Pour retrouver leur passé, parfois très glorieux nos moyens d'investigations sont nombreux :

Lettres échangées avec la famille, journal intime écrit dans les tranchées, livrets militaires, fiches individuelles et matricule que l'on peut se procurer auprès des Archives Départementales. Avec ces dernières, on pourra éventuellement se procurer une copie de leurs citations auprès des Archives militaires de Pau.

Des sites internet ouvriront quelques portes, en particulier s'il s'agit de mort pour la France, prisonnier ou blessé ou encore décoré de la légion d'honneur.

Notre curiosité pourra remonter au-delà de ces maudites guerres et rechercher à quel conflit nos aïeux ont pu participer, volontaires ou contraints : guerres napoléoniennes et même antérieures s'ils étaient officiers ; les Archives réservent parfois des surprises, elles sont assez complètes pour les guerres du second Empire.

Nos recherches généalogiques s'arrêtent généralement vers les années 1550 ; depuis cette époque plusieurs centaines de guerres se sont déroulées dont plus de 80 depuis l'armistice de 1945 !!!

A moins de posséder une noble ascendance, il y a peu de chance qu'à moins d'être volontaire ou mercenaire, un de nos aïeux figurât parmi les armées constituées entre le XV<sup>ème</sup> siècle et le début de la conscription établie après l'exécution de Louis XVI en 1793.

En effet dès la moitié du XV<sup>ème</sup> siècle, s'impose la création d'une armée nationale, celle-ci est constituée en grande partie de mercenaires comme c'était le cas dans l'antiquité, Grecs, Romains, ..., l'encadrement étant fourni par les nobles, héritiers de la chevalerie.

C'est souvent la "Guerre en dentelles", on se bat sur de grands espaces découverts et de temps en temps, on s'accorde une trêve pour respecter le jour du seigneur ou la célébration d'un saint !

A partir de la Révolution, la conscription commence à concerner une grande partie de la population, on exempté quelques professions comme les paysans utiles pour nourrir le pays et on instaure même un tirage au sort, un sur sept, un sur dix, ... ;

La loi est injuste et les riches qui ont tiré un mauvais numéro peuvent même se faire remplacer moyennant finance.

Il faudra attendre 1905 pour que le service militaire devienne obligatoire et le même pour tous.

La conscription durera jusqu'en 2001. Supprimée par le Président Jacques Chirac, la France ne dispose plus que d'une Armée de métier, basée sur le volontariat.

Durant longtemps, la durée du service militaire a été fixée à 5 et 7 ans, ce qui explique que nombre de nos aïeux ne se mariaient qu'après l'avoir exécuté vers l'âge de 25/28 ans.

Pour conclure, souhaitons que la Paix universelle devienne un jour une réalité enfin comprise par la sagesse des hommes et que nul ne s'intégrera dans les projets hégémoniques de tel ou tel Dictateur ou Religieux, au prosélytisme exacerbé dont l'humanité a déjà tant souffert.

R.Troqueraud, Membre du CGC.



**Commune de CESTAS  
Monument aux Morts**

## Pertes humaines guerre 1914-1918

Puissances alliées	Population (en millions)	Pertes militaires	Pertes civiles	Total	Blessés militaires
Australie <sup>1</sup>	4,5	61 928		61 928	152 171
Belgique <sup>2</sup>	7,4	42 987	62 000	104 987	44 686
Canada <sup>3</sup>	7,2	64 944	2 000	66 944	149 732
États-Unis <sup>4</sup>	92	116 708	757	117 465	205 690
France <sup>5</sup>	39,6	1 397 800	300 000	1 697 800	4 266 000
Royaume de Grèce <sup>6</sup>	4,8	26 000	150 000	176 000	21 000
Indes britanniques <sup>7</sup>	315,1	74 187		74 187	69 214
Royaume d'Italie <sup>8</sup>	35,6	651 010	589 000	1 240 010	953 886
Japon <sup>9</sup>	53,6	415		415	907
Monténégro <sup>10</sup>	0,5	3 000		3 000	10 000
Nouvelle-Zélande <sup>11</sup>	1,1	18 050		18 050	41 317
Terre-Neuve <sup>12</sup>	0,2	1 204		1 204	2 314
Portugal <sup>13</sup>	6,0	7 222	82 000	89 222	13 751
Royaume de Roumanie <sup>14</sup>	7,5	250 000	430 000	680 000	120 000
Empire russe <sup>15</sup>	158,9	1 811 000	1 500 000	3 311 000	4 950 000
Royaume de Serbie <sup>16</sup>	4,5	450 000 <sup>16</sup>	800 000 <sup>16</sup>	1 250 000	133 148
Union d'Afrique du Sud <sup>17</sup>	6,0	9 463		9 463	12 029
Royaume-Uni <sup>18</sup>	45,4	885 138	109 000	994 138	1 663 435
<b>Total (Puissances alliées)</b>	<b>789,9</b>	<b>5 696 056</b>	<b>3 674 757</b>	<b>9 370 813</b>	<b>12 809 280</b>
Empires centraux	Population (en millions)	Pertes militaires	Pertes civiles	Total	Blessés militaires
Autriche-Hongrie <sup>19</sup>	51,4	1 100 000	467 000	1 567 000	3 620 000
Bulgarie <sup>20</sup>	5,5	87 500	100 000	187 500	152 390
Empire allemand <sup>21</sup>	64,9	2 036 897	426 000	2 462 897	4 247 143
Empire ottoman <sup>22</sup>	21,3	800 000	4 200 000	5 000 000	400 000
<b>Total (Empires centraux)</b>	<b>143,1</b>	<b>4 024 397</b>	<b>5 193 000</b>	<b>9 217 397</b>	<b>8 419 533</b>
Pays neutres	Population (en millions)	Pertes militaires	Pertes civiles	Total	Blessés militaires
Danemark <sup>23</sup>	2,7		722	722	
Norvège <sup>24</sup>	2,4	-	1 892	1 892	
Suède <sup>25</sup>	5,6	-	877	877	
<b>Total général</b>	<b>941</b>	<b>9 720 453</b>	<b>8 871 248</b>	<b>18 591 701</b>	<b>21 228 813</b>

## LES FUSILLES POUR L'EXEMPLE

Parce qu'ils étaient parfois simplement des hommes en proie à la terreur qui les a conduits à ne pas se faire massacrer pour rien. Parce que d'autres étaient qualifiés de « meneurs », parce qu'ils étaient militants syndicalistes, anarchistes, socialistes, pacifistes et que des généraux voulaient faire un exemple pour terroriser la troupe, 6000 hommes sont passés en Conseils de Guerre, 2500 condamnés à mort, 740 fusillés pour l'exemple : tel est le bilan d'une justice d'exception, inhumaine pendant la guerre de 1914-1918. Des milliers d'autres ont été condamnés au bagne et ont rarement survécu à son régime. On ne compte pas non plus les exécutions sommaires faites par des gradés ivres de rage contre la troupe qui ne voulait pas mourir.



Leurs femmes, leurs parents, leurs enfants, leurs familles ont subi alors pendant des années l'opprobre et la honte; leurs parents ayant été considérés comme des « lâches ». Aujourd'hui, tout le monde s'accorde, enfin, à reconnaître qu'ils n'étaient que des hommes. Contre l'injustice de cette barbarie de nombreuses associations mènent un combat pour la réhabilitation de ces 740 fusillés pour l'exemple de la Grande Guerre. La réhabilitation collective est la seule voie possible, près d'un siècle après ces événements tragiques pour rétablir ces hommes et leurs familles dans leur honneur et leur droit.

Les motifs des condamnations:

En 1914, les condamnés sont principalement accusés de s'être volontairement mutilés un membre (main, pied). Laisser sa main traîner au-dessus de la tranchée était passible du conseil de guerre.

En 1915 et 1916, on assiste de plus en plus à des désertions, puis se développent deux formes de crimes :

- le refus d'obéissance devant l'ennemi. Cette dénomination issue de la justice militaire est le prétexte à des condamnations totalement arbitraires notamment lorsque les généraux n'étaient pas satisfaits d'un repli de troupes ;

- l'abandon de poste. Il s'agit de désertion dans la majeure partie des cas.

En juillet 1916, un chasseur est accusé de dévaliser les morts ; blessé par les artilleurs, il est abattu par son commandant. Coudray commente « le taré P... a trouvé un moyen rapide de suppléer au conseil de guerre,...aucun interrogatoire, aucune enquête ». Pour masquer son crime, le commandant inscrit la victime dans la liste des morts au champ d'honneur.

En octobre 1916, un jeune chasseur de la classe 1915, paniqué, fuit le front pendant un bombardement. Le commandant le convoque : « monte sur le parapet », le commandant le suit et le tue d'une balle dans la tête.

En 1917, les condamnations concernent des comportements collectifs. En réaction à une boucherie inutile, les soldats se mutinèrent : ce sont les célèbres mutineries du Chemin des Dames qui restent gravées dans les mémoires tant par leur caractère exceptionnel que dans la répression qui suivit. Il y aurait eu une cinquantaine d'exécutions liées aux mutineries de 1917. Elles représenteraient 10% des exécutions totales de la première guerre.

Le Poilu ne refuse pas de se battre mais il refuse d'attaquer à outrance.

Mireille DELETAGE, Présidente du CGC

### Les fusillés de la Grande Guerre

Selon une étude historique réalisée à partir de centaines de biographies de combattants de l'armée française fusillés



**Guerre 1914-1918**  
 ■ 2 500 condamnations prononcées  
 ■ 740 soldats sous l'uniforme français fusillés

Selon une étude du Service historique de l'armée de terre (Shat)

Sources : Frédéric Mathieu - « 14-18, les fusillés », Shat

AFP

Guerre 1914-1918. Fonds du Ministère des Pensions : (1919-1935)

## Le livre d'or des Morts pour la France de la Première Guerre

### 1. Qu'est-ce que le livre d'or?

Les Archives nationales conservent la liste, pour chaque commune française, des soldats Morts pour la France durant la Première Guerre mondiale, classée par ordre alphabétique des départements puis des localités. La quasi-totalité des communes de France métropolitaine sont représentées, ainsi que l'Algérie, le Maroc et le Sénégal, les consulats de La Paz en Bolivie, Bahia, Porto Alegre et Rio de Janeiro au Brésil. Enfin, une section s'intéresse spécifiquement aux soldats décédés en Bulgarie.

Les listes nominatives communales permettent de connaître les nom et prénom de chaque personne, ainsi que la date et le lieu de son décès. Le lieu de sépulture, en revanche, n'est pas indiqué, pas plus que l'unité à laquelle le soldat était rattaché. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation, mais un flou a longtemps subsisté sur cette question ; c'est ce qui explique, pour une part, les divergences entre les listes communales de Morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts.

Des lacunes ponctuelles sont à signaler : par exemple, la liste des Morts pour la France de Lyon ne couvre que les noms commençant par les lettres de A à G ; des lacunes importantes sont constatées pour le département des Hautes-Alpes. Par ailleurs, le Livre d'or ne couvre pas l'Alsace ni la Lorraine, territoires allemands durant la Première Guerre mondiale. Enfin, les marins morts pour la France ne figurent pas dans les listes, un travail similaire ayant été effectué, de façon indépendante par le ministère de la Marine (cf. infra dans les sources complémentaires).

### 2. Contexte d'élaboration

Dès 1914, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la Première Guerre mondiale et, tout au long du conflit, le ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir.

Par la loi du 25 octobre 1919, « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre », l'Etat lance le projet d'un Livre d'or comprenant les noms de tous ces héros anonymes, qui serait déposé au Panthéon. Le ministère des Pensions, nouvellement créé, est chargé d'établir, à partir du fichier existant, la liste des Morts pour la France de chaque commune ; il l'adresse en 1929 aux maires qui la contrôlent et l'amendent. Des correspondances témoignent souvent de ces échanges entre les deux parties. Toutefois, les décalages entre les noms figurant sur les monuments aux morts et ceux des Livres d'or proviennent du fait que la liste du ministère est établie en 1929 alors que les monuments aux morts ont presque tous été érigés entre 1920 et 1925.

En 1935, la présentation matérielle du futur Livre d'or est fixée : 120 volumes, imprimés en 15 à 20 exemplaires, dont un déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet, en laissant subsister la documentation préparatoire.

---

## Quelques médailles commémoratives de la guerre de 1914-1918



Croix de guerre 1914-1918



Médaille commémorative de la bataille de la Somme



Médaille commémorative des Dardanelles



Médaille commémorative des Dardanelles



Médaille commémorative de VERDUN



## DEUX FRERES DANS LA TOURMENTE



Deuxième enfant de Jean-Baptiste Léon Vareille et de Marie Delage, **Pierre, Léon, Henri** naît le 7 mars 1891 à l'Houmeau Pontouvre quartier d'Angoulême. Arrivé avec sa famille à Talence où il exerce le métier de fumiste, il est incorporé à compter du 17 octobre 1912. Classé zouave de 2<sup>ème</sup> classe dans le service auxiliaire, dans la subdivision d'Oran en date 12 février 1913 sur la proposition de la commission de réforme d'Oran du 8 février 1913 pour « hydarthrose légère au genou droit ». Il est déclaré soutien indispensable de famille le 3 mars 1913.

Classé dans le service armé et maintenu à son corps d'affectation par décision du Général commandant la subdivision d'Oran le 8 octobre 1914, sur proposition de la commission de réforme d'Oran du 2 octobre 1914. Passe au 2<sup>ème</sup> Régiment de marche de zouaves du corps expéditionnaire d'Orient le 18 mars 1915. Passe au 3<sup>ème</sup> zouaves par Décision Ministérielle du 9 mai 1915, incorporé au corps, il embarque à Bizerte sur « **Lorraine** » en direction des Dardanelles.

Le 12 mai : **Provence** et **Lorraine**, (deux paquebots réquisitionnés pour le transport des troupes)



arrivent aux Dardanelles. Les troupes françaises débarquèrent essentiellement en-dessous de Seddul-Bahr, une position turque fortement armée et défendue située à la pointe de la presqu'île de Gallipoli. Cette manoeuvre, reconnue comme une grossière erreur stratégique, se concrétisa par des dizaines de milliers de morts.

*« Du 16 au 20 mai des compagnies sont successivement désignées pour participer à des travaux de tranchées, le camp est bombardé les 16, 17, 18 et 21 mai ... Les fusillades nocturnes turques augmentaient d'intensité. Une attaque fut décidée : elle devait être conduite par le 2<sup>ème</sup> R.M.A.*

*Dans la nuit du 21 au 22 mai, le régiment occupe la redoute **Bouchet** et les tranchées annexes. Le 1<sup>er</sup> bataillon (Commandant DUMONT) assure la liaison avec la 1<sup>ère</sup> division. Le 2<sup>ème</sup> bataillon (Commandant DUCAS) est à la gauche du 1<sup>er</sup>. Le 3<sup>ème</sup> (Commandant PINCHON) occupe la redoute **Bouchet**. » Les pertes sont considérables » (Historique du 2<sup>ème</sup> Régiment de Marche d'Afrique, pendant la Guerre 14/18)*

Disparu le 22 mai 1915 à la redoute Bouchet (Gallipoli). Avis C.K. 1601 du 9 juillet 1915. Il est nommé caporal le 1<sup>er</sup> juin 1915. Déclaré : décédé le 22 mai 1915 d'après le jugement déclaratif de décès rendu par le tribunal civil de Bordeaux le 9 août 1921.

**Jean, Louis, Maurice** né le 22 janvier 1894 à Angoulême, habite avec ses parents à Talence et exerce le métier de briqueteur. Il est incorporé au 50<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie (Périgueux) à compter du 8 septembre 1914. Passe au 151<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie le 14 janvier 1915.

Caporal le 21 mars 1915 (Certificat de bonne conduite accordé). Cité à l'ordre du régiment n° 79 du 1<sup>er</sup> juin 1915 : « Isolé de sa section par une explosion de mine est resté à son poste malgré les

bombes et les pétards qui tombaient autour de lui » Croix de guerre avec étoile de bronze (Fiche Matricule)

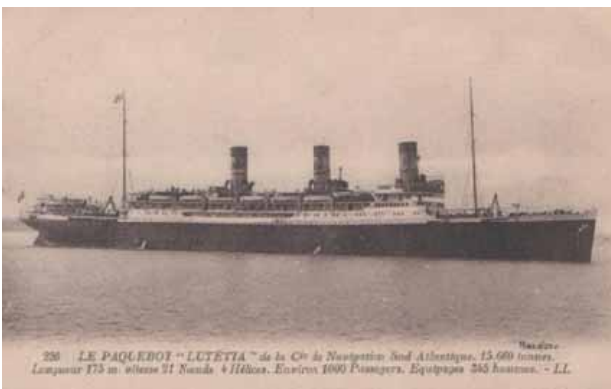
Disparu au Bois de la Grurie (Marne) le 3 juillet 1915 (avis officiel du 1<sup>er</sup> octobre 1915).



Rapatrié le 30 décembre 1918. (Sa Fiche Matricule ne précise pas où il était prisonnier). Passe au 144<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie le 2 mars 1919.

Deux enfants, deux frères portés disparus à quelques semaines d'intervalle, quelle épreuve pour une famille ! Des jours, des semaines, des mois, des années à se demander ce qu'ils sont devenus. Reviendront-ils un jour ou ont-ils disparu à jamais ?

Jean, Louis, Maurice, est rapatrié le 30 décembre 1918, éprouvé par plus de trois années de captivité, loin des siens, continuera sa vie tant bien que mal. Il s'embarque à Bordeaux le 30 septembre 1921 sur le paquebot « Lutétia » de la Compagnie Sud Atlantique qui fait la liaison Bordeaux-Brésil-Argentine avec quelques 1000 passagers et 345 hommes d'équipage à son bord.



Avait-il l'intention d'émigrer ? A-t-il fait plusieurs fois la traversée Bordeaux –Amérique du Sud, en tant qu'homme d'équipage? Peut-être qu'un jour, je finirai par trouver une trace de cet embarque-

ment ou de son passeport !!

Sa Fiche Matricule, le signale à Bordeaux en 1923. Resté célibataire, il travaillera dans l'entreprise de son plus jeune frère comme briqueteur-fumiste, demeurera à Talence de nombreuses années avec son autre frère et décédera à Bordeaux, le 29 juin 1966.

Quant à Pierre, Léon, Henri, déclaré Mort pour la France, il repose avec ses compagnons de combat, loin des siens, dans le cimetière de Seddul-Bahr (Turquie). Dans cette nécropole, il y a aujourd'hui près de 15000 corps dont seulement 2340 sont identifiés et plus de 12000 dans cinq ossuaires.

Ce cimetière militaire est situé à la pointe de la presqu'île de Gallipoli, à près de 450 km d'Istanbul. Il est toujours entretenu par la République Française à travers son Consulat Général. Deux gardiens-jardiniers y sont employés en permanence. Au milieu un monument de 22 m de haut a été élevé par les Turcs à la mémoire de tous les combattants des Dardanelles quelle que soit leur nationalité.



Combien de familles ont subi le même sort pendant ces quatre années? Combien ont attendu un enfant, un père, un mari ? Combien sont revenus marqués à jamais dans leur chair ou dans leur tête et n'ont pu retrouver une vie normale ?

Dans chaque famille, une page de l'histoire, « Notre Histoire » a été écrite par tous ceux qui, ont participé aux combats et qui, aujourd'hui ne sont plus là pour nous la raconter. Il est de notre devoir de conserver les écrits, les photos ou transcrire ce que nous ont raconté nos parents ou nos grands-parents sur le quotidien et les conditions de vie pendant ces années noires afin de transmettre « Notre Histoire » aux générations futures.

Mireille DELETAGE, Présidente du CGC

## Eugène, Jean FOURNIER

**Eugène, Jean Fournier, cheveux et sourcils châains, yeux : bleus, front découvert, nez et bouche moyens, menton rond, visage ovale, taille 1m 69 cm, degré d'instruction générale : 3 né à Bordeaux le 16/03/1887 de Eugène, Etienne, Marie et Jeanne Poitou, Il est lithographe et classé soutien de famille le 31 août 1908, il se marie à Mérignac le 05/09/1908 avec Hélène Gendron.**

### **Matricule 168**

Dirigé sur le 12<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 8 octobre 1908. Soldat de 2<sup>ème</sup> classe le dit jour est passé au 57<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie le 17 mars 1910 par décision de M. Le Général Commandant le 18<sup>ème</sup> Corps d'Armée en date du 26 février 1910.

Son premier fils Ovide, Roger naît à Mérignac le 16 avril 1910. Il est alors envoyé dans la disponibilité le 25 septembre 1910. Son deuxième fils Léon, Maurice naît à Mérignac le 02/03/1912. Certificat de bonne conduite « Accordé » il a obtenu le brevet de vélocipédiste le 11/09/1912.

Rappelé à l'activité (Décret de Mobilisation Générale du 1<sup>er</sup> août 1914), il arrive au Corps le 4 août 1914 au 57<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie dépôt intérieur le dit jour. Aux armées le 11 août 1914, 17<sup>ème</sup> compagnie du 257<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie unité combattante le 12/08/1914. Ce régiment quitte Libourne le jour même pour Nancy où il arrive le 13. Après quelques jours passés aux environs de Nancy, il est dirigé sur le front au début des hostilités en Lorraine annexée.

Le 16 juin 1916, le régiment est réorganisé et le 257<sup>ème</sup> Régiment est dissout. Le 21 juin 1916, les honneurs sont rendus au Drapeau du 257<sup>ème</sup>, qui après la cérémonie, sera rapporté à Libourne et participera à la revue du 14 juillet 1919 en défilant sous l'Arc de Triomphe entouré de sa garde d'honneur.

Peu après sa dissolution, les hommes des deux anciens bataillons du 257<sup>ème</sup> surent montrer leur valeur lorsqu'ils furent appelés à agir dans le secteur de Vaux.

Le 21 juin, le 212<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie est porté à 3 bataillons par addition à ses éléments anciens d'un bataillon du 257<sup>ème</sup> Régiment. Ce beau régiment est dissous ; c'était le compagnon fidèle des bons et mauvais jours, le voisin de toujours affectueux et serviable. Eugène Fournier, est présent le dit jour. Le 25 juin, le Régiment remonte sur Verdun. Eugène est blessé et évacué du 25 juin 1916 au 17 juillet 1916 (sans autre indication). De retour auprès de ses compagnons de combat, Eugène est à nouveau confronté à la dure réalité du front. La boue, une boue horrible, liquide, gluante, envahit tout, submerge tout. Certaines unités ont dû s'y plonger jusqu'au ventre. Les obus et les torpilles arrivent de tous côtés. Le 12 août au soir, les Allemands exécutent un violent bombardement par torpilles. Tous ceux qui étaient

dans ce secteur n'oublieront jamais ces énormes engins qui planaient au dessus de leurs têtes avant de plonger brusquement dans le sol en s'écrasant dans un horrible fracas.

Après avoir combattu pendant plusieurs mois dans la région du Fort de Souville, le régiment entame un nouveau séjour en Lorraine. Le secteur est moins agité que celui de Verdun, mais tous les jours les deux Artilleries échangent des coups de canon. En première ligne on lutte toujours contre la boue, la vermine. Ordres, contre-ordres, pluie, vent, neige ou soleil, abondance ou disette, on commence à trouver le temps long. Le printemps de 1917 passe sans événement important. Le régiment va quitter définitivement la belle Lorraine, théâtre des ses premiers exploits.

Le 16 juillet 1917, embarquement pour le Chemin des Dames où les jours s'écourent sous un bombardement plus ou moins intense.

Blessé à nouveau le 20 octobre 1917, Eugène est évacué, et passe au 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie 9<sup>ème</sup> Bataillon le 5 décembre 1917. Le Centre Mobilisation Infanterie n° 32, opérant pour le 74<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie n'a pu l'identifier. Entré à l'hôpital militaire de Bordeaux le 30 octobre 1918 (je dis bien 1918) pour blessure du 20 octobre 1917 E O à Ostel (Aisne)



Diagnostic : fracture compliquée genou droit, plaie superficielle jambe gauche. Entré le 30 décembre 1918 Hôpital militaire de Bordeaux : plaie superficielle de la jambe gauche 1/3 moyen suppuration (E.O I. Entré Hôpital C.S.R. Faucher Bordeaux le 20 mai 1919 pour ankylose genou droit : raccourcissement 10 cm. Sorti le 30 juin 1919. Réformé n° 1 et proposé pour une pension de retraites de 5<sup>ème</sup> classe par la Commission des Pensions de Bordeaux du 19 juin 1919 pour « Raccourcissement de 10 cm du membre inférieur droit »

### **Citations**

Cité à l'ordre du régiment n° 332 du 28 octobre 1917

Fournier Eugène Cycliste 13<sup>ème</sup> compagnie 1907 Bordeaux 168 n° 02769

« Très bon soldat, énergique et dévoué » au front depuis le début de la campagne a fait preuve dans les circonstances les plus difficiles d'un sang-froid et d'un courage au-dessus de tout éloge. A été blessé grièvement le 20 octobre 1917.

Médaille Militaire le 16 juin 1920 - Croix de Guerre

Deux autres garçons naitront après tous ces événements tragiques

Abel, Raymond le 24/10/1923 à Mérignac

Marcel, Fernand le 17/05/1926 à Mérignac

Il décède à Mérignac le 12/03/1929 après plus de dix années de souffrances dans son corps et dans sa tête.



## Ostel

- Village à mi-chemin entre le Chemin des Dames et la vallée de l'Aisne, entre Vailly et Soupir. Ostel se trouve dans un fond de vallon, une « pénétrante » en contrebas du plateau, près des Observatoires.  
- 80 habitants



- Après 1914, le village reste en possession des Allemands, malgré les efforts français pour récupérer le plateau entre le 6 et le 13 novembre.  
- Pendant toute la guerre, un bâtiment annexe du prieuré abrite un hôpital de campagne.

De l'autre côté du vallon, en direction de la Cour Soupir, les Allemands utilisent la carrière du Bois des Equerres-Scies (Prinz-Heinrich Höhle) comme abri depuis le début de la guerre ; elle est bombardée pendant 3 jours par les Français, ce qui provoque son effondrement le 15 avril 1917 et l'enlèvement des soldats du 186e RI.

Dès le 16 avril 1917, la zone est un lieu de combats acharnés ; les Français du 172e RI finissent par prendre Ostel le lendemain puis grimpent sur le plateau vers Gerlaux, où les affrontements se poursuivent.

- Entièrement détruit, Ostel est reconstruit au même emplacement mais avec quelques modifications dans l'emplacement des bâtiments. La décision est prise en 1922, mais l'architecte (Pierre Moreaux) n'est désigné qu'en 1927, ce qui explique un retard dans l'exécution des travaux de la mairie-école et de l'église.

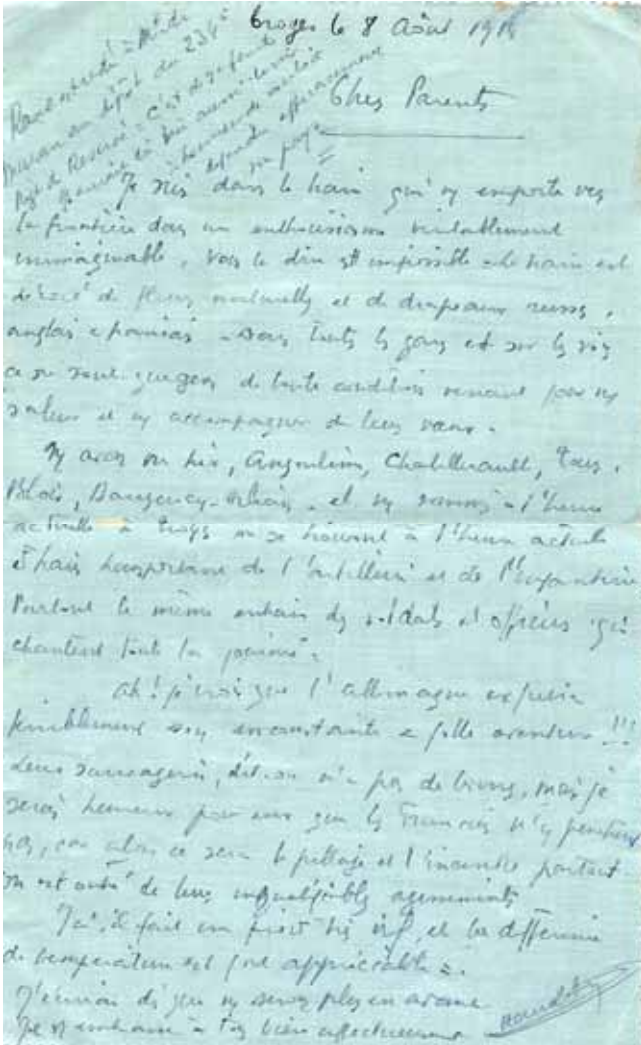
- En 1921, seuls 76 des 190 habitants de 1914 sont de retour. Ils sont 148 dix ans plus tard, mais l'exode rural empêche le village de retrouver sa population antérieure.

- La carrière du Bois des Equerres-Scies, murée après-guerre, est pillée et endommagée : son riche patrimoine sculptural (82 traces, allemandes surtout, mais aussi françaises et même chinoises) est dégradé.

Mireille DELETAGE, Présidente du CGC

# LETTRES d'un POILU à sa famille (avec l'autorisation de la famille)

voici 3 lettres d'un parent de mon épouse, (frère de sa grand-mère paternelle) disparu au front en Mai 1916. Celle du 7 mai 1915 adressée à sa soeur Odette, institutrice, est emblématique de l'esprit patriotique de cette famille.



Troyes le 8 août 1914

Chers Parents

*Je suis dans le train qui m'emporte vers la frontière dans un enthousiasme véritablement inimaginable. Vous le dire est impossible - Le train est décoré de fleurs naturelles et de drapeaux russes, anglais et français. Dans toutes les gares et sur toutes les voies ce ne sont que gens de toutes conditions venant pour nous saluer et nous accompagner de leurs vœux.*

*Nous avons vu hier, Angoulême, Châtellerault, Tours, Blois, Baugency, Orléans, et nous sommes à l'heure actuelle à Troyes, où se trouvent à l'heure actuelle les trains transportant de l'artillerie et de l'infanterie. Partout le même entrain des soldats et officiers qui chantent toute la journée.*

*Ah ! je crois que l'Allemagne expiera péniblement son inconstante et folle aventure !!! Leur sauvagerie dit-on n'a pas de borne, mais je serai heureux eux que les français n'y pénètrent pas, car alors ce sera le pillage et l'incendie partout. Ont est outré de leurs inqualifiables agissements.*

*Ici il fait un froid très vif et la différence de température est fort appréciable.*

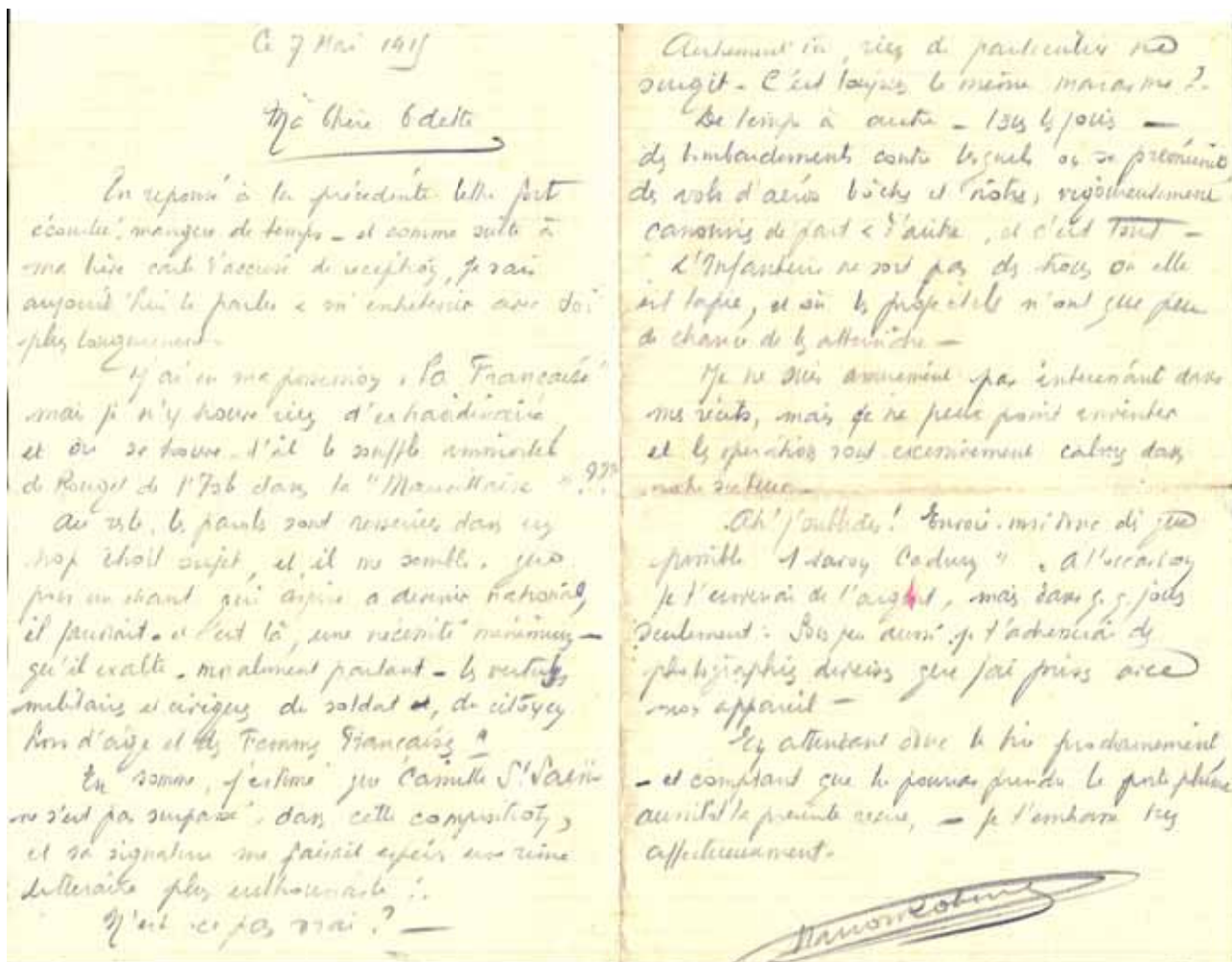
*Je vous écrirai dès que nous serons plus avancé.*

*Je vous embrasse à tous Bien affectueusement*



La liesse de la mobilisation août 1914

LETTRES d'un POILU à sa famille (suite)



Le 7 mai 1915

Ma Chère Odette

En réponse à la précédente lettre fort écourtée, manque e temps, et comme suite à ma brève carte d'accusée de réception, je vais aujourd'hui te parler et m'entretenir avec toi plus longuement.

J'ai en ma possession, « La Française » mais je n'y trouve rien d'extraordinaire et où se trouve -t'il le souffle immortel de Rouget de l'Isle dans « la Marseillaise » ???

Au reste, les paroles sont resservies dans un trop étroit sujet, et, il me semble, que pour un chant qui aspire à devenir national, il faudrait, et c'est là une nécessité minimum, qu'il exalte-normalement parlant- les vertus militaires et civiques du soldat, du citoyen hors d'âge et des Femmes Françaises.

En somme, j'estime que Camille St Saens ne s'est pas surpassé, dans cette composition, et sa signature me faisait espérer une rime littéraire plus enthousiaste.

N'est ce pas vrai ?

Autrement ici rien de particulier ne surgit. C'est toujours le même marasme !

De temps à autre-tous les jours- des bombardements contre lesquels on se prémunit des vols d'aéros bochs et nôtres, vigoureusement canonnés de part et d'autre, et c'est tout.

L'infanterie ne sort pas des trous où elle est tapie, et où les projectiles n'ont que peu de chance de les atteindre.

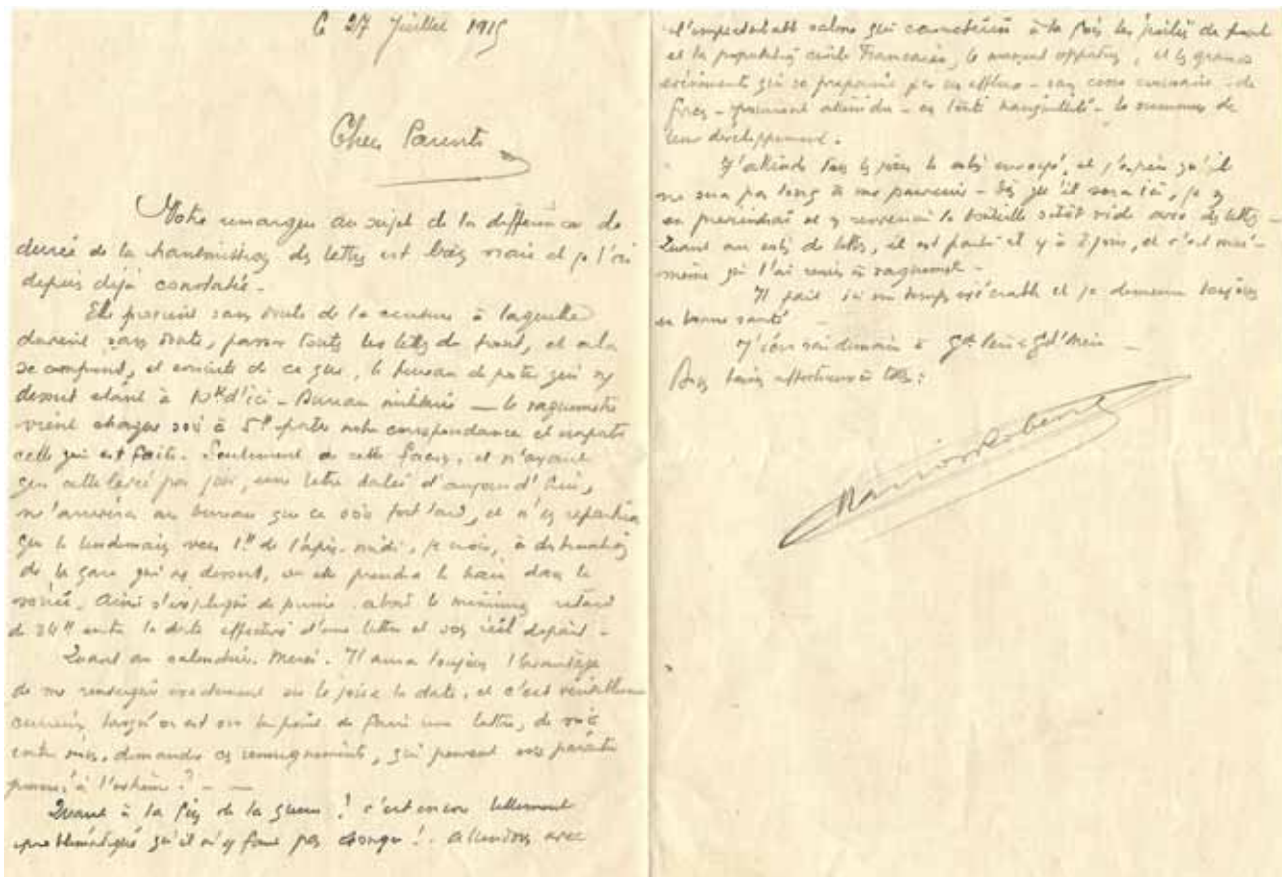
Je ne suis pas assurément intéressant dans mes écrits, mais je ne peux point inventer et les opérations sont excessivement calmes dans notre secteur.

Ah ! j'oubliais ! Envoi moi donc dès que possible 1 savon « Cadum » A l'occasion je t'enverrai de l'argent, mais dans q.q. jours seulement. Sous peu aussi je t'adresserai des photographies que j'ai prises avec mon appareil.

En attendant de te lire prochainement - et comptant que tu pourras prendre le porte plume aussitôt la présente reçue, - je t'embrasse très affectueusement



**LETTRES d'un POILU à sa famille (suite et fin)**



**27 Juillet 1915**

Chers Parents

Votre remarque au sujet de la différence de transmission des lettres est bien vrai et je l'ai depuis constatée.

Elle provient sans doute de la censure à laquelle doivent sans doute, passer toutes les lettres de tous, et cela se comprend et .....de ce que le bureau de poste qui s'y dessert étant à 10 km d'ici-bureau militaire – le vaguemestre vient chaque soir à 5h porter notre correspondance et emporte celle qui est faite. Seulement de cette, et n'ayant que cette levée par jour, une lettre datée d'aujourd'hui, n'arrivera au bureau que ce soir fort tard, et n'y repartira que le lendemain, vers une 1h de l'après midi, je crois à destination de la gare qu'on dessert, ou elle prendra le train dans la soirée. Ainsi s'explique ..... le minime retard de 24h entre la date effective d'une lettre et son réel départ.

Quand au calendrier merci. Il aura toujours l'avantage de nous renseigner exactement à la fois la date, et c'est véritablement curieux, lorsqu'on est sur le point de faire un lettre devoir entre nous, demander ces renseignements, qui peuvent vous paraître poussés à l'extrême.

Quand à la fin de la guerre ! c'est encore tellement problématique qu'il n'y faut pas songer !. Attendons avec

*L'imperturbable calme qui caractérise à la fois les « poilus » du front et la population civile Française, le moment opportun et les grands évènements qui se préparent par un afflux – sans cesse nécessaire – de force – pourront atteindre – en toute tranquillité le summum de leurs développement.*

*J'attends tous les ours le colis envoyé et j'espère qu'il ne sera pas long à me parvenir. Dès qu'il sera ici ; je vous en préviendrai et vous renverrai la bouteille sitôt vide avec les lettres.*

*Quand au colis de lettres, il est parti il y a 2 jours et c'est moi même qui l'est remis au vaguemestre.*

*Il fait toujours ici un temps exécrable et je demeure toujours en bonne santé.*

*J'écrirai demain à Gd Père et Gd Mère*

*Bons baisers affectueux à tous.*

Remerciements à Jean-Pierre MESSAGER pour nous avoir communiqué les lettres d'un aïeul de son épouse



# AOÛT 1914

En passant devant l'église Saint Michel, Armand Gудat, son épouse Francine et leurs deux enfants entendent le carillon sonner neuf heures du matin. Ils ont quitté l'avenue Thiers, à Bordeaux-Bastide vers huit heures et, par cette belle matinée du samedi 1<sup>er</sup> août 1914, à pied, se dirigent vers la gare du Midi. Marcelle, dix ans et son frère André, huit ans sont malgré tout ravis de prendre le train et d'aller voir la famille à Cestas et à Canéjan.

Ils ont prévu de passer au marché des Capucins afin d'acheter de la morue salée pour le cousin Gaston de Cestas.

Sous la halle, un crieur de journaux de la Petite Gironde, hurle « Jean Jaurès a été assassiné ! » Les personnes présentes sont abasourdies par la nouvelle et semblent incrédules. Armand et son épouse Francine sont sans réaction. La tête encore pleine de ce drame, datant de la veille au soir, ils descendent alors le cours Saint Jean, empruntant le trottoir de droite, à l'ombre, car la chaleur commence à se faire sentir.

La grande gare bruisse de la nouvelle. Armand achète des billets de troisième classe pour Gazinet. Le train est déjà le long du quai et la petite famille se glisse dans un compartiment vide, sur les banquettes en bois. Le sifflet de la locomotive se fait entendre et le convoi s'ébranle dans un panache de fumée. Un couple de gens âgés voyage avec eux. Ils vont voir Madame Mathieu, la guérisseuse de Gazinet.

Bien vite la conversation s'engage sur l'assassinat de Jaurès. Armand dit que cela ne lui semble pas bon pour maintenir la paix. « Il faut reprendre l'Alsace et la Lorraine » dit le vieux monsieur. « Les Alboches sont belliqueux, mais on ne doit pas se laisser faire » dit son épouse. « La guerre n'est peut-être pas la solution » conclue Armand.

La gare de Gazinet s'annonce et la petite famille trouve le cousin Louis qui leur dit « Gaston m'a dit que vous arriviez par le train de midi et comme je viens de livrer des billons de pins, je peux vous éviter la marche de quatre kilomètres ». « Hia Jouan » crie Louis ! L'attelage de mules franchit le passage à niveau et s'engage sur la route de Cestas. L'odeur des pins embaume l'air chaud et les fougères créent un feston vert de chaque côté de la route. Le chant monotone du coucou accompagne les stridulations des grillons.

Fourc, l'attelage tourne à gauche et, après avoir traversé la jolie forêt de chênes et passé devant Rouil-

lac, arrive au bourg de Canéjan. Les parents d'Armand sont heureux de les accueillir, plus particulièrement leurs petits -enfants. Louis conduit ses mules à Granet pour les mettre au pré.

Après le repas, Armand emprunte la bicyclette de son père, afin d'aller à Cestas, porter la morue au cousin Gaston. Il vient de passer les deux bosses et les deux ponts de la route de Fourc, lorsqu'il entend le tocsin à l'église du bourg. Y-aurait-il le feu ? Est-ce pour Jean Jaurès ? Arrivé sur la place, il apprend qu'un gendarme de Pessac est venu tantôt, porter un pli important au Maire. Il s'agirait de l'Ordre de Mobilisation Générale, à compter du lendemain, deux août !

Un groupe de villageois se masse devant la Mairie lorsqu'arrivent un Elu et le Garde-champêtre qui placarde aussitôt l'affiche de la Mobilisation Générale. Chacun s'empresse de lire le texte qui indique bien la date du dimanche deux août 1914 comme début de l'opération. Les visages sont graves, les enfants silencieux, sentant l'inquiétude des parents. Le temps semble suspendu, comme figé dans la chaleur de cette journée d'août. Les hommes en âge de porter les armes doivent, rapidement rejoindre leur régiment d'affectation. « Qui va finir la moisson ? » demande une femme. « Qui va ramasser la gemme ? » demande une autre. Un silence pesant fait suite à ces questions. Le cousin Gaston et son épouse Yvette arrivent devant la Mairie et partagent avec Armand ce moment d'intense émotion.

Armand est abasourdi par cette nouvelle, mais il comprend que cela le dépasse et qu'il doit obtempérer. Il regagne Canéjan et décide avec femme et enfants de rentrer aussitôt à Bordeaux.

En quittant ses parents, il a un sombre pressentiment, mais il le garde pour lui. En suivant le chemin qui longe l'Eau Bourde, ils atteignent la station de tram de Cayac à Gradignan.

Il a fait son service militaire au 144<sup>e</sup> R.I à Bordeaux, mais il sait qu'en tant que réserviste, il doit rejoindre le 20<sup>e</sup> R.I à Marmande. Quelques jours plus tard, il sera incorporé à Marmande, partira pour le front, participera à plusieurs combats, notamment à la bataille de la Marne orchestrée par le Général Joffre, et sera tué au combat, en octobre 1914, dans la Marne.

Armand avait 32 ans et a laissé une veuve et deux petits orphelins.

J.P RIO, membre du CGC



Un POILU en terre cuite





# Les registres d'état civil des régiments de la guerre de 1914-1918 aux Archives nationales site de Fontainebleau

## Présentation

### Le ministère des Anciens combattants :

#### historique

La création d'un département ministériel chargé des Anciens combattants est une conséquence directe de la Première Guerre mondiale. Le 16 novembre 1917 est nommé le premier sous secrétaire d'État aux effectifs et pensions pour les anciens combattants. Le ministère des Pensions, primes et allocations de guerre voit le jour le 20 janvier 1920. Il absorbe en 1946 l'éphémère ministère des Prisonniers, déportés et réfugiés, créé en 1944, et prend le nom de ministère des Anciens combattants et victimes de guerre. En 1999, l'administration des Anciens combattants est réunie à celle du ministère de la Défense<sup>1</sup>.

#### Le fonds des registres d'état civil

Durant le premier conflit mondial, des registres d'état civil sont tenus sur le terrain par les officiers des corps d'armée, divisions, régiments, bataillons et autres unités engagées dans le combat, ainsi que par les ambulances et hôpitaux militaires, sur l'ensemble des théâtres d'opérations (en France mais aussi en Allemagne, Belgique, Grèce et Turquie). Les derniers volumes sont clos, bien après la fin des hostilités, en 1927.

On trouve généralement plusieurs registres pour chaque unité. À la fin du conflit, ces documents sont confiés au Ministère des Anciens combattants et ont été, par la suite, versés aux Archives nationales.

Y sont essentiellement portés les actes de décès des militaires morts en mobilisation. Le décès ne résulte pas toujours des suites des blessures reçues au combat. Les morts par accident et suicide sont également enregistrés, sans la mention « **mort pour la France** ». Les actes de décès fournissent généralement les informations suivantes :

- la date, l'heure et le lieu du constat
- les nom, prénoms, grade, numéro de matricule, affectation, date et lieu de naissance du soldat,
- le dernier domicile connu,
- le lieu, la date, l'heure et les causes du décès,
- l'identité des parents,
- l'identité et les signatures de l'officier et des témoins ayant constaté le décès.

À la fin de certains volumes, il est possible de trouver d'autres actes d'état civil, concernant notamment des mariages et reconnaissances d'enfants naturels.

#### La recherche pas à pas

Versé sur le site de Paris des Archives nationales avant le rattachement du ministère des Anciens Combattants à celui de la Défense, l'intégralité du fonds est ensuite transféré à Fontainebleau en 1986. Les deux versements concernés sont cotés :

- 19860726 art. 1 à 404
- 19860727 art. 1 à 666

Les 1070 articles comportent au total 9221 registres numérotés 1 à 9221, auxquels s'ajoutent 12 registres d'actes de soldats portés disparus. Une soixantaine sont néanmoins manquants.

Le fonds ne suit aucune logique particulière de classement, hormis l'ordre croissant des numéros de registres.

Les informations indispensables au commencement d'une recherche sont :

- le nom,
- le prénom,
- l'affectation du soldat.

Toutefois, des éléments complémentaires peuvent également se révéler utiles (n° de matricule, date et lieu de naissance, nom des parents, date et lieu de décès...), en particulier lorsqu'il existe des homonymes.

La recherche s'effectue en deux étapes :

- Dans un premier temps, une base de données interne, consultable dans la salle de lecture du site de Fontainebleau des Archives nationales, et à terme depuis le site internet des Archives nationales, autorise une recherche par nom d'unité. Elle indique dans chaque cas les registres et cotes correspondants.
- La recherche de l'acte de décès nécessite ensuite de se reporter à la table alphabétique des noms que l'on trouve le plus souvent en fin de registre. Toutefois, il arrive que cette partie n'ait pas été complétée. Dans ce cas, le lecteur devra parcourir l'ensemble du registre page à page pour trouver le document qui l'intéresse.

Pour répondre à d'éventuelles questions, un accueil scientifique est par ailleurs proposé sur place en salle de lecture ou par correspondance à l'adresse suivante :

[an.fontainebleau@culture.gouv.fr](mailto:an.fontainebleau@culture.gouv.fr)

## **Modalités de consultation, de reproduction et de réutilisation**

Le fonds est librement communicable.

La consultation de ces documents s'effectue sur place en salle de lecture après avoir au préalable

réservé les documents. Pour plus de détails, se reporter à la fiche accueil :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cac/accueil-fontainebleau.pdf>

Les actes d'état civil peuvent être reproduits, sous réserve d'un usage exclusivement privé et que

l'état matériel du support le permette (certains registres sont très abimés).

Le lecteur peut procéder lui-même à la reproduction du document en utilisant son propre matériel

sous réserve qu'il n'occasionne ni gêne pour les autres usagers de la salle de lecture ni dégradation

du document original. Le flash est proscrit ainsi que le scanner à main.

Le lecteur peut également faire appel à l'atelier photographique du site de Fontainebleau. Les tarifs de reproduction des Archives nationales sont disponibles sur internet :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/Tarifs.pdf>

Si le lecteur souhaite réutiliser la reproduction ainsi obtenue, il doit en faire la demande préalable auprès des Archives nationales en complétant le formulaire de demande de réutilisation des données publiques

(<http://>

[www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/reutilisationdonnees-publiques.pdf](http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/reutilisationdonnees-publiques.pdf)),

quel que soit le format des données (texte, image, son, etc.), quelle que soit la finalité de la rediffusion (usage public ou privé, à caractère scientifique, pédagogique ou commercial), pourvu que les données soient librement communicables. Les Archives nationales lui-préciseront alors si la réutilisation peut être envisagée, dans quelles conditions, et s'il doit s'acquitter d'une redevance le cas échéant.

## **Sources complémentaires**

### **Aux Archives nationales site de Fontainebleau, se trouvent également :**

*Les documents préparatoires au livre d'or des morts pour la France*, conservés sous la cote 19860711 art 1 à 594, classés par département, communes et pays pour l'étranger (Algérie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Maroc et Sénégal). Il s'agit des listes nominatives des sol-

datés morts au combat durant la Grande Guerre. Voir la fiche de recherche 106 : *les livres d'or des Morts pour la France de la Première Guerre Mondiale aux Archives nationales – site de Fontainebleau*.

*Un petit versement concernant les sépultures de guerre des soldats allemands en France*, conservé sous la cote 19860710 art. 1 à 18. Ces documents concernent les aménagements et l'entretien des cimetières militaires, les recherches de corps, exhumations et réinhumations, les listes des militaires inhumés, les réclamations des familles et les pèlerinages. Les dossiers de cimetières sont classés dans l'ordre alphabétique des départements et communes concernés.

### **Aux Archives nationales – site de Paris**

Les documents relatifs aux affaires militaires entre 1789 et 1952 se trouvent dans la sous-série F9 (voir l'état des fonds à jour sur le site internet des Archives nationales :

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/series/serieFegf.html>).

### **Aux Archives départementales**

Les registres matricules ou états signalétiques et des services des engagés, mobilisés, sous-officiers et militaires du rang nés avant 1918 (un versement annuel) et les registres des conseils de révision se trouvent dans la sous-série 1 R I.

### **Au Service Historique de la Défense (château de Vincennes : Avenue de Paris, 94306 Vincennes cedex)**

La plus grande partie des archives militaires (notamment les carrières et opérations militaires) y sont conservées. Consulter en particulier sur le site [http :](http://)

[www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/) les fiches individuelles numérisées des militaires morts pour la France au cours de la 1<sup>re</sup> Guerre mondiale.

### **Bibliographie**

Gildas Bernard, *Guide des recherches sur l'histoire des familles*, Paris, Archives nationales, 1988.

Ouvrage consultable en ligne sur le site de FranceGenWeb.

(voir en particulier le chapitre sur les archives militaires et l'armée de terre) :

[http://www.francegenweb.org/~archives/guide/index.php?id=07\\_I\\_armee\\_de\\_terre](http://www.francegenweb.org/~archives/guide/index.php?id=07_I_armee_de_terre)

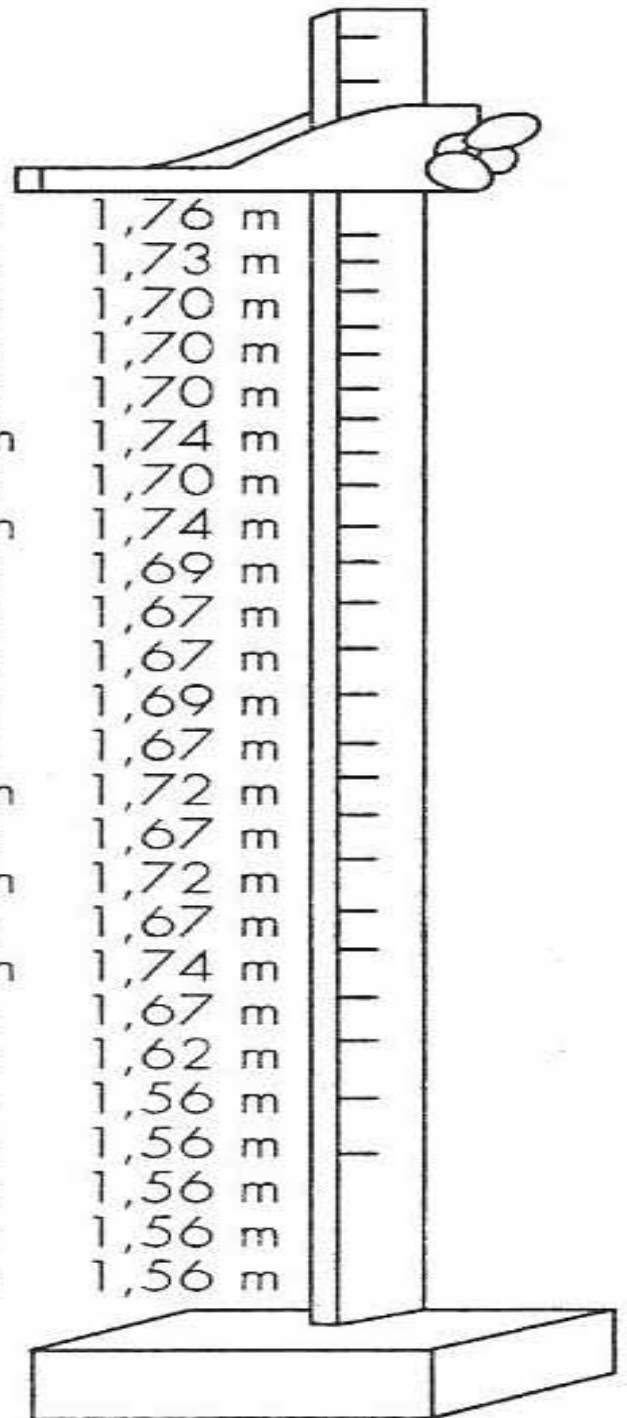
### **Auteur**

Jean Clément, secrétaire de documentation (Service des publics – site de Fontainebleau).  
© Archives nationales, juillet 2010.

# IL FALLAIT ETRE A LA HAUTEUR

Marie-Josée BATS

carabinier	minimum	1,76 m
curassiers	minimum	1,73 m
artilleurs	minimum	1,70 m
pontonniers	minimum	1,70 m
dragons	minimum	1,70 m
	maximum	1,74 m
lanciers	minimum	1,70 m
	maximum	1,74 m
ouvr. artillerie	minimum	1,69 m
train	minimum	1,67 m
ouvr. eq. mil	minimum	1,67 m
train parc art.	minimum	1,69 m
chasseurs	minimum	1,67 m
	maximum	1,72 m
hussard	minimum	1,67 m
	maximum	1,72 m
chasseurs	minimum	1,67 m
d'afrique	maximum	1,74 m
génie	minimum	1,67 m
sap. pomp. Paris	minimum	1,62 m
infirmiers	minimum	1,56 m
infant. de ligne	minimum	1,56 m
infanterie légère	minimum	1,56 m
chass. d'Orléans	minimum	1,56 m
ouvr. d'administ.	minimum	1,56 m



Sur les registres de recrutement, on lit parfois « exempté à cause de sa taille ». Le décret du 23 août 1847 a codifié la taille minimum (parfois maximum) pour être affecté dans telle ou telle arme.



*Cercle Généalogique Cestadais*



**CESTAS**  
Gironde